



**UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS
GROUPE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
GENRE ET SOCIETES (GESTES)**



RAPPORT DE RECHERCHE

**ETAT DES LIEUX SUR L'ACCES AU FONCIER DES FEMMES ET
DES JEUNES DANS LES 8 VILLAGES D'INTERVENTION DE
HABITÁFRICA**

habitáfrica

Février 2013

Sommaire

I. INTRODUCTION	3
II. CONTEXTE ET OBJECTIFS	5
III. METHODOLOGIE DE RECHERCHE	9
IV. PRESENTATION DES RESULTATS.....	11
1. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES	11
2. GENRE ET ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION.....	17
a. ACCES AU FONCIER.....	17
b. PROBLEMES LIES A L'ACCES AU FONCIER ET AUX AUTRES FACTEURS DE PRODUCTION	26
3. EQUITE DU GENRE DANS L'ACCES AU FONCIER ET STRATEGIES PROPOSEES POUR METTRE FIN AUX INEGALITES	31
a. APPRECIATION SUR L'EQUITE DE GENRE ET ACCES AU FONCIER.....	31
c. STRATEGIES PROPOSEES POUR METTRE FIN AUX INEGALITES DANS L'ACCES AU FONCIER.....	38
4. PERCEPTION DE LA POPULATION SUR LES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE	42
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	49

I. INTRODUCTION

Ce rapport présente la situation de l'accès des femmes et des jeunes au foncier dans les zones d'intervention de Habitafrica (Ross Bethio, Ronkh, Souloul, Thiagar, Ndiareme, Niandane, Boki et Walaldé). Il analyse aussi les perceptions sociales des droits de ces deux catégories sociales dans ces localités en proposant un éclairage sur les obstacles auxquels ces couches sociales sont confrontées dans la conquête de leurs droits économiques (accès au foncier et aux facteurs de production) et les pistes de solutions pour surmonter ces handicaps.

Face à leur longue marginalisation, dans les politiques économiques et sociales, les femmes sénégalaises s'activent actuellement de plus en plus pour renverser cette tendance et accéder à une autonomie aussi bien politique, économique, sociale et culturelle. Cette lutte pour plus d'autonomie repositionne la problématique genre au cœur des débats actuels et soulève la question sur la place des femmes dans les politiques et processus de développement durable. Cette perception, partagée au niveau internationale s'inscrit dans une perspective qui ne s'intéresse plus seulement au niveau de participation des jeunes et des femmes mais cherche les voies et moyens pour doter ces deux catégories sociales de capacités leur permettant d'assurer leur autonomisation.

L'autonomisation des femmes est d'autant plus importante à la lumière du rôle qu'on leur reconnaît dans la prise en charge des ménages, surtout au Sénégal où elles représentent plus de 50% de main d'œuvre agricole en milieu rural. . Mais au-delà de leur rôle de soutien financier, rôle qui s'exerce somme toute dans le cadre d'une société en crise, comment promouvoir une réelle égalité des sexes ? Même si elle a une portée universelle, en ce sens que toute société humaine est composée d'hommes et de femmes, la question des rapports de genre s'inscrit toujours dans un contexte culturel donné.

En plus, il faut signaler que le travail des femmes et des jeunes au Sénégal, tout comme dans le reste de l'Afrique subsaharienne d'ailleurs, procède certainement d'une très longue histoire. La division sexuelle du travail a des impacts aussi bien sur l'accès aux ressources qu'aux facteurs de productions. C'est autour des questions soulevées ci dessus que s'articule ce rapport. Il présente d'abord le contexte de la situation des femmes et passe en revue les objectifs de cette étude, puis expose la méthodologie utilisée pour la collecte des informations avant de présenter les résultats obtenus et enfin les recommandations.

II. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans une société où le rapport à la terre a des enracinements historico-culturels profonds et s'est toujours confondu avec l'ensemble des rapports sociaux. Sa gestion peut être porteuse de conflits et de discriminations.

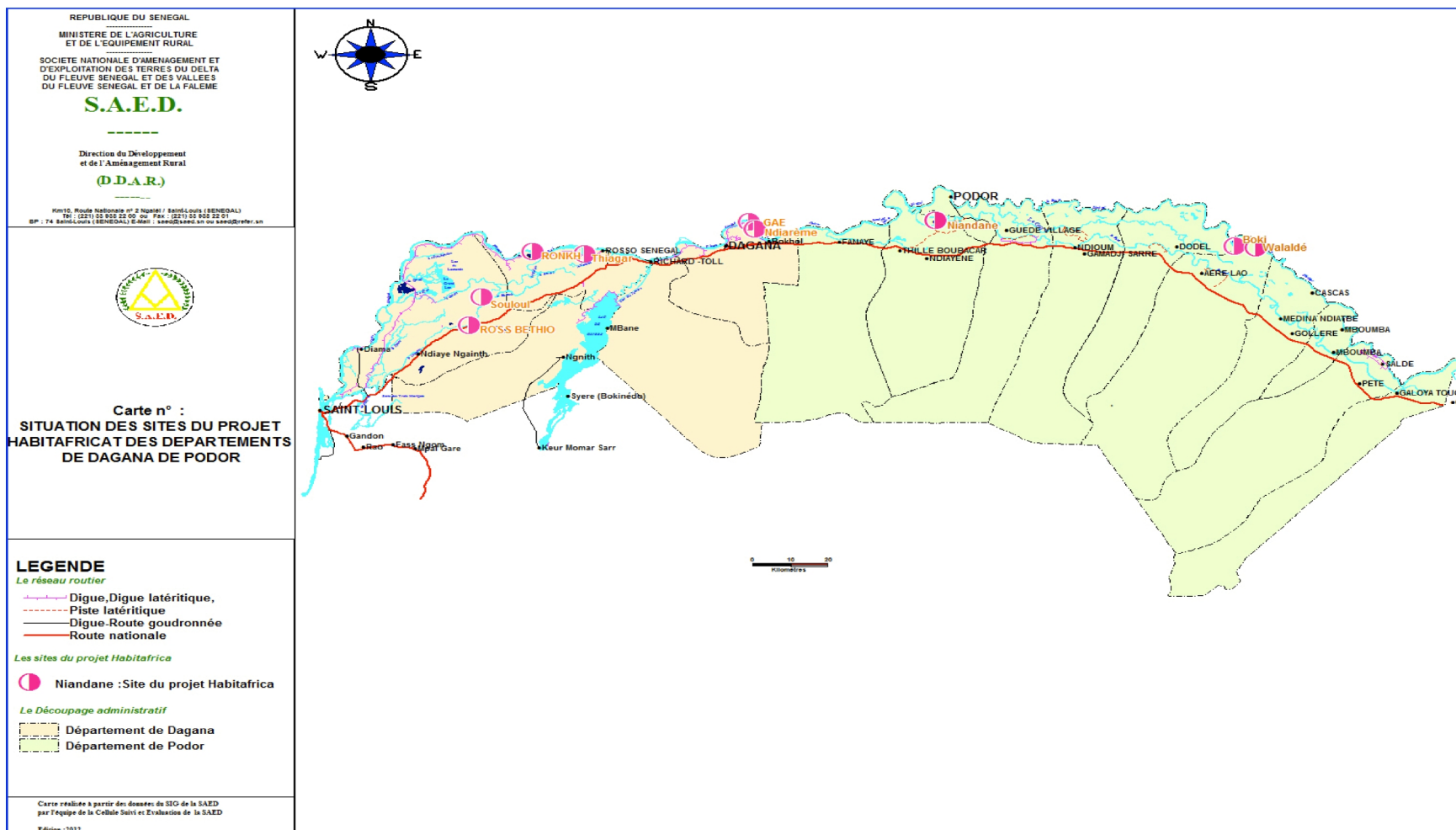
« *Comme toute création humaine le système foncier sénégalais est un produit de l'histoire : histoire complexe* »¹. Par ailleurs les réalités actuelles montrent que les femmes et les jeunes sont des catégories marginalisées du point de vue de l'accès et de la gestion du foncier². En réalité, l'accès et la gestion du foncier cristallisent des enjeux politiques, économiques, environnementaux, sociaux et culturels. Toutes les entreprises (quelles que soient leurs émanations) suscitent de la méfiance et sont potentiellement porteuses de conflits car, au-delà de l'accès et de la gestion du foncier, se profilent en filigrane des enjeux de pouvoirs énormes. En effet, la lecture de la carte foncière montre l'articulation entre l'accès et la gestion de ces ressources et l'organisation sociétale. Dans la vallée du fleuve Sénégal, la lecture de l'accès aux terres révèle une projection de l'organisation sociale sur l'espace agricole utile qui mérite ici d'être rappelée pour une meilleure appréhension des problèmes fonciers actuels.³ Ainsi, la fondation Habitafrica dans le cadre du programme PASA-PAD qu'il co-exécute avec ses partenaires (RADI, ASESACAW et FEPRODES) vise, à travers une approche basée sur le développement durable, l'amélioration des conditions de vie dans les départements de Dagana et de Podor, particulièrement les huit villages d'intervention de ce programme.

¹Caverivière. M, et Debene. M, 1998, *Le droit foncier sénégalais*, Berger-Levrault, Paris, p10

² GESTES, Rapport recherche genre et société

³ GESTE, Op cit

Carte 1 : Localisation des villages d'intervention de Habitáfrica



En effet, le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs*⁴ », En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable avec trois piliers essentiels (économie/écologie/social). Cela renvoie dès lors à un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Au Sénégal, la problématique foncière est au cœur de la politique économique et des orientations stratégiques agricoles de l'Etat. La terre est un bien stratégique pour les populations vivant de l'agriculture, qu'elles soient en milieu rural ou urbain. Elle constitue la base des activités rurales marchandes ou vivrières. Cependant, la question foncière reste marquée par un décalage important entre la législation foncière nationale, notamment la loi 64-46 sur le domaine national qui n'autorise qu'un droit d'usage, et les pratiques, qui privilégient une gestion coutumière du foncier. Les normes qui gouvernent les pratiques foncières locales sont le plus souvent ignorées ou tolérées par l'État et sous cette optique les femmes et les jeunes sont les plus défavorisés. En outre, les pratiques foncières au Sénégal restent encore fortement marquées par des inégalités qui tirent leur substance du mode patriarcal. La réalité patriarcale des sociétés sénégalaises, présente dans presque toutes les ethnies, place la femme en position d'infériorité par rapport à l'homme. En effet, si le droit positif, la loi sur le domaine nationale, ne comporte pas en elle-même les éléments qui discriminent les femmes et les jeunes dans l'accès au foncier, les pratiques coutumières continuent de marginaliser les femmes dans l'accès à cette ressource. Les représentations liées au rôle et la place de la femme dans la société, renforcées par des légitimités dont le sous-bassement proviendraient de la religion, constituent autant d'obstacles pour les femmes et les jeunes, malgré leur forte présence dans la production agricole.

Aujourd'hui, malgré le contexte plus ou moins défavorable, les femmes et les jeunes jouent un rôle significatif et croissant dans le processus de création de richesses, du fait du mode d'organisation de la production et de l'introduction de projets de développement. Cependant, de plus en plus l'on assiste à une féminisation de la pauvreté et ce phénomène semble être relié en grande partie à la marginalisation des femmes et à leur difficulté d'accéder et de contrôler les ressources comme le foncier, difficulté reliée aux modes patrilinéaires d'organisation sociale.

⁴ Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

Par ailleurs les femmes sont devenues aujourd'hui conscientes de leur rôle dans les exploitations agricoles. Selon la FAO, elles représentent 60 à 80% de la main d'œuvre. Grâce aux politiques agricoles combinées aux mesures politiques pour une égalité de genre, le statut des femmes et des jeunes dans les exploitations agricoles a grandement évolué.

Il faut dire que depuis les années 1990 les questions de genre ont suscité un intérêt de plus en plus marqué au sein de la communauté internationale. Plusieurs conférences régionales et mondiales ont été organisées avec comme objectif de remodeler la vision sur les conditions de vie des femmes et des jeunes, les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et le respect équitable des droits humains dont les droits des femmes et des jeunes sont une partie intégrante. C'est dans cette optique que le projet PASA-PAD s'inscrit. Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations en valorisant l'agriculture durable en explorant les pistes d'une meilleure intégration des femmes et des jeunes dans les systèmes de production agricole. Pour atteindre cet objectif, le projet à chercher à identifier et comprendre les obstacles qui freinent une plus grande contribution des femmes et des jeunes dans le secteur agricole pour voir les voies et moyens de les surmonter. C'est dans cette perspective que ce travail présente la situation des femmes et des jeunes dans l'accès au foncier dans les zones d'intervention du projet, tout en mettant en lumière les perceptions socioculturelles liées à la préservation de leurs droits. Il s'agit, dans la continuité de l'objectif global du programme de promouvoir l'accès et le contrôle des femmes et des jeunes à la terre et aux facteurs de production notamment par le renforcement de leurs capacités par le biais de plaidoyers.

De manière plus spécifique, il s'agit:

- ✓ Faire une évaluation de l'accès des femmes et des jeunes à la terre et aux facteurs de production dans les villages d'intervention de Habitafrica
- ✓ Faire l'état des lieux global de la contribution des femmes et des jeunes dans le secteur agricole dans les villages d'intervention
- ✓ Identifier les disparités de genre dans l'accès à la terre et aux facteurs de production
- ✓ Formuler des recommandations pour permettre aux femmes et aux jeunes de faire face aux handicaps identifiés.

III. METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Au regard des objectifs fixés dans cette étude, la méthodologie de collecte des informations sur le terrain s'est basée sur la triangulation des méthodes (quantitative et qualitative), tout en mettant un focus sur la mesure. Si les données quantitatives obtenues permettent d'avoir un aperçu clair sur la situation du terrain avec notamment des données que l'on peut mesurer, les données qualitatives permettent de comprendre les perceptions et les représentations des acteurs. Cela se justifie parce que ce rapport vise à identifier la situation des femmes et des jeunes par rapport à l'accès au foncier et les perceptions socioculturelles de leurs droits dans les villages d'intervention d'Habitáfrica. Ainsi, l'instrument de collecte de données utilisé a été articulé autour des thématiques suivantes :

- ✚ Identification sociodémographique
- ✚ Genre et accès aux facteurs de production
- ✚ Perception générale sur la place de la femme et de l'homme dans la société et sur le foncier

Pour dérouler l'enquête, il a été procédé à un échantillonnage par choix raisonné. Cette méthode inclut diverses techniques qui consistent à construire l'échantillon sur la base d'informations connues à l'avance et relatives à la population étudiée. A partir de cette méthode, le système par quota a été utilisé pour déterminer la population à enquêter. Cela a permis de définir un échantillonnage par quotas.. Puisqu'il n'existe aucune règle qui régit la façon dont il faut s'y prendre pour remplir ces quotas, l'échantillonnage par quotas est réellement un moyen adapté pour satisfaire les objectifs en matière de la taille d'échantillon de notre population. Autrement dit, à défaut d'avoir une base de données globale des différents villages, nous avons opté pour un nombre de 400 individus répartis en fonction du ratio sexe et en fonction des tranches d'âge : (18-34 ans) et (35 ans et plus). En récapitulant, l'échantillonnage s'est fait comme suit :

Tableau 1 : Tableau récapitulatif de répartition de l'échantillon

Répartition par sexe	Répartition par âge		Répartition par village		Total
	18-34 ans	35 ans et plus	18-34 ans	35 ans et plus	
Hommes	100	100	10 personnes x 10 villages	10 personnes x 10 villages	200
Femmes	100	100	10 personnes x 10 villages	10 personnes x 10 villages	200
Total	200	200	200	200	400

Pour l'analyse des données, le logiciel SPHINX a été utilisé. Après le nettoyage du fichier, nous avons procédé aux analyses suivantes : des tri-à-plats qui consistent en une analyse des fréquences des variables ; des analyses bi variées pour étudier l'existence de relations statistiques entre les variables, en interprétant la statistique du khi-deux , des analyses multi variées.

IV. PRESENTATION DES RESULTATS

1. CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES

Les résultats montrent l'omniprésence des hommes à la tête des unités domestiques. Le fait d'être chef d'unité domestique est déterminé par le monopôle sur le pouvoir de décision au sein du ménage. En effet, même si c'est la femme qui est la principale pourvoyeuse des ressources nécessaires à la prise en charge du ménage, elle ne peut être considérée comme chef de l'unité domestique que si elle détient le pouvoir de décision au sein de cet espace domestique.

Tableau 2 : Répartition des chefs de ménages selon le sexe et la tranche d'âge

Age de la personne enquêtés	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
De 18 à 35	98	02	100
De 36 à 53	67,7	32,3	100
De 54 à 71	57	43	100
72 et plus	51	49	100

En effet, pour la tranche d'âge 18-35 ans, 98% des chefs de ménages de cette catégorie sont de sexe masculin et les hommes représentent aussi 67,7% des chefs de ménages de la tranche d'âge 36-53 ans. C'est au niveau des tranches d'âge 54-71 ans et 72 ans et plus que l'on retrouve une présence importante de femmes chefs de ménages avec des pourcentages respectifs de l'ordre de 43% et 49%.

Ces chiffres permettent de voir que dans les localités étudiées l'arrivée des hommes au statut de chef de ménage est plus précoce que celui des femmes. Il faut souligner ici que les effets de la tradition et de la religion continuent encore de maintenir les femmes dans des rapports de dépendance au sein des ménages, surtout pour les jeunes femmes. Une analyse des données de ce tableau montre que le statut de chef de ménage des femmes est souvent tributaire de son âge. De ce fait, plus la femme atteint un certain âge, plus elle accède à des

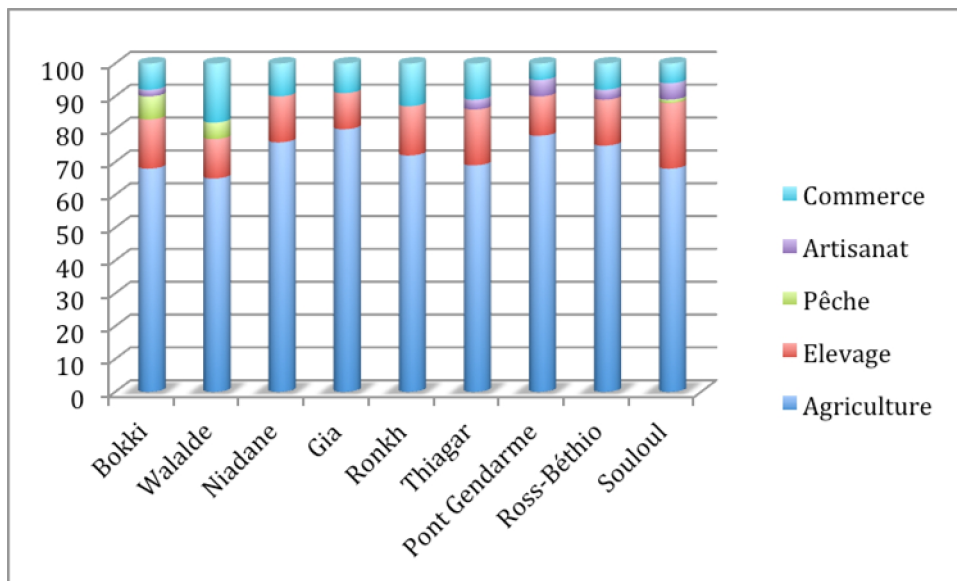
responsabilités sociales au niveau des localités étudiées. On remarque par ailleurs que les femmes les plus âgées accèdent plus facilement au statut de chef de ménage parce que souvent elles se retrouvent dans des statuts de veuves qui font d'elles des dirigeants de fait des ménages. Il apparaît ici que l'accès au statut du chef de ménage pour les femmes résulte principalement des facteurs suivant : le veuvage ou la migration des maris. Partant, il existe deux catégories de femmes chefs de ménage, celles qui le sont et qui le demeurent en y accédant par le veuvage et celles qui le sont de manière temporaire avec la migration de l'époux.

Tableau 3 : Répartition des chefs de ménage selon l'âge

Age/Chef de ménage	Oui	Non	TOTAL
De 18 à 35	19,9%	80,1%	100%
De 36 à 53	47,1%	52,9%	100%
De 54 à 71	66,0%	34,0%	100%
72 et plus	90,9%	9,1%	100%
TOTAL	37,5%	62,5%	100%

La majeure partie des enquêtés ayant le statut de chef de ménage sont dans les tranches d'âge 54-71 ans et 72 et plus avec respectivement 66% et 90,9% contre 19,9% pour ceux qui ont entre 18-35 ans et 47,1% pour ceux qui ont entre 36-53 ans. En effet, les dispositions traditionnelles et sociales font que souvent dans les sociétés africaines le statut de chef de ménage est attribué aux aînés. En d'autres termes, les personnes les plus âgées sont souvent assimilées à la sagesse et à l'expérience, ce qui fait d'eux des responsables incontournables pour diriger les ménages et veiller aux biens patrimoniaux et extrapatrimoniaux.

Figure 1: Principales activités des ménages dans les zones visitées



Dans tous les villages enquêtés, l'agriculture demeure la principale source de revenu des ménages. En effet, dans toutes les localités, c'est l'agriculture qui permet en moyenne à plus de 65% des ménages de disposer de revenus pour survivre. La prédominance des activités agricoles est d'autant plus importante si on y rajoute les activités d'élevage qui sont souvent menées de manière conjointes avec les premières.

Pour 68,5% des ménages soit 7 ménages sur 10 l'agriculture reste la principale source de revenu du ménage. Dans ces zones, on note un fort dynamisme des habitants dans les activités agricoles.

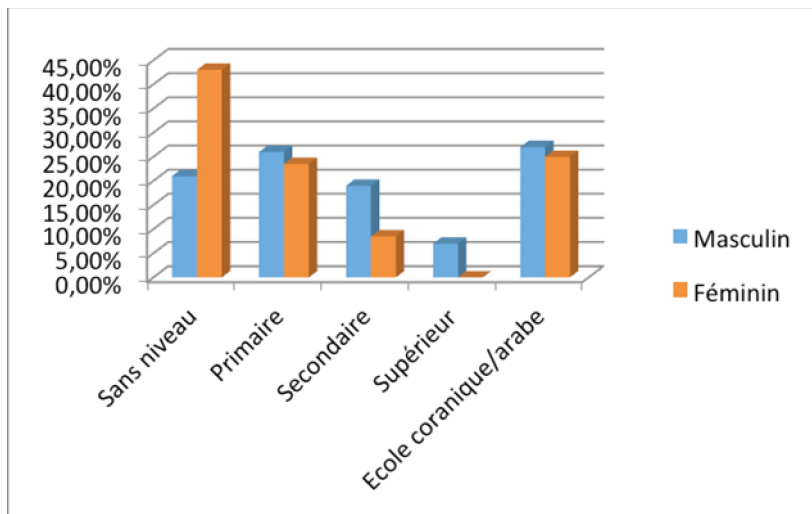
. Il faut souligner que le travail domestique, même s'il n'est pas souvent cité comme source de revenu des ménages, cela résulte du fait qu'il est majoritairement accompli par les femmes pour des raisons liées à la division sexuelle du travail qui confine les femmes dans la réalisation des tâches domestiques. De la même manière les jeunes s'investissent beaucoup aussi dans cette activité où ils constituent une main d'œuvre importante d'appui et d'appoint dans la réalisation de ses activités sans contre partie financière. Au contraire, l'investissement des femmes et des jeunes dans ces activités obéit souvent à une logique sociale qui aliène la réussite du jeune ou des enfants de la femme à son investissement dans ces activités domestiques.

Dans les zones d'étude quel que soit l'âge l'activité principale reste l'agriculture : 59,7% pour les jeunes enquêtés, 67,1% pour ceux qui ont entre 35-53 ans, 67,9% pour ceux qui ont entre 53-71 ans et enfin 90,9% pour les plus âgés, c'est à dire les enquêtés qui ont 72

ans et plus. Par ailleurs, il faut noter que malgré l'importance de ces chiffres, le pourcentage de jeunes reste le plus faible. Cette situation renseigne sur l'accès et le contrôle des jeunes au foncier et aux facteurs de production comparé aux autres tranches d'âge. En plus, il faut noter ici que les jeunes constituent souvent les acteurs concernés par la migration, ce qui limite leur investissement dans des activités agricoles. En effet, nous constatons aussi que le taux de chômage est encore plus élevé chez les jeunes avec notamment un pourcentage de 10,2% de sans emploi contre 2,9% pour la tranche d'âge 36-53 ans.

Ces données montrent que les activités agricoles si elles sont très présentes dans les localités étudiées, leur pratique surtout pour les jeunes dépend de plusieurs variables qui sont souvent différentes selon les villages. Si dans des villages comme l'absence des jeunes dans l'agriculture résulte de la forte migration de cette catégorie dans cette localité et une forte pratique du commerce transfrontalier, pour ceux de Niandane, c'est plutôt l'absence de terres exploitables qui en est la principale raison.

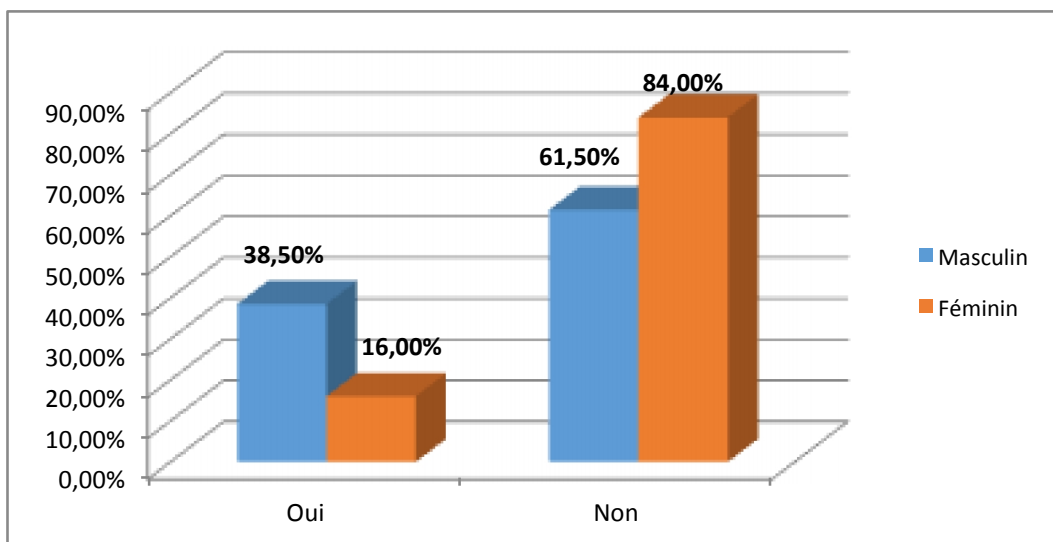
Figure 2 : Répartition des personnes enquêtées selon le niveau d'instruction et le sexe



En croisant la variable instruction avec la variable sexe, les résultats de l'enquête montrent un faible niveau d'instruction des femmes. En effet, 43,0 % des femmes enquêtées n'ont jamais été à l'école et 23,5 % se sont arrêtées au cycle primaire. Au total, moins de 8,5 % des enquêtées ont dépassé le cycle primaire. Le faible niveau d'instruction des femmes dans ces localités s'explique par une forte perception sociale qui l'a longtemps confinée au sein de l'espace domestique. Pour les populations enquêtées, l'éducation a longtemps été un domaine réservé aux hommes. Le rôle et statut social dévolu à la femme pour faire d'elle une

future bonne épouse a ainsi participé à la marginalisation des femmes dans l'accès à l'éducation. Cependant, cette réalité est de plus en plus entrain de s'inverser avec l'appui des ONG et les campagnes de sensibilisation menées par l'Etat du Sénégal pour un accès massif des femmes à l'éducation formelle. Ce résultat est important pour mieux comprendre un des handicaps des femmes dans le domaine foncier. Non instruites, elles ne sont pas souvent dans les conditions de comprendre le dispositif législatif et réglementaire en matière foncière. Ainsi, elles sont handicapées dans la revendication et la jouissance de leurs droits et éprouvent de ce fait, des difficultés dans l'identification des voies de recours en cas de déni de leurs droits et de conflits fonciers.

Figure 3: Formation professionnelle selon le sexe



Dans ce domaine, il apparaît aussi que le niveau de formation des femmes rurales est très faible. Seul 16,0 % des femmes enquêtées ont suivi une formation professionnelle soit deux (2) femmes sur dix (10). Contrairement aux femmes, un nombre important d'hommes soit 38,5% ont suivi une formation professionnelle. Le manque de formation professionnelle des femmes dans les localités étudiées est dû à une division sexuelle du travail et aux modes de formations souvent offertes dans ces zones. La division sexuelle du travail relègue souvent les femmes aux tâches ménagères ce qui justifie que la plus part d'entre elles ne jugent pas nécessaire de suivre des formations qui leurs permettraient d'acquérir plus de compétences. En plus de cela, il faut ajouter que souvent les formations proposées aux populations dans ces villages se font dans des localités parfois éloignées ce qui participe à les marginaliser dans

l'accès à ces formations. Les réalités sociales dans ces localités font que les femmes doivent toujours obtenir une autorisation du mari pour s'absenter et souvent les absences longues et répétées des femmes sont mal perçues dans la société. Il apparaît donc ici que le lien d'aliénation et de dépendance des femmes dans ces zones constituent des obstacles majeurs à leur accès à de nouvelles compétences, surtout dans le domaine agricole, où elles sont presque toujours exclues.

La situation ainsi décrite montre l'importance des défis pour le développement rural. En croisant le niveau de formation professionnelle et la variable sexe, les distributions marginales montrent une nécessité de faire des formations pour les femmes surtout dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et en gestion entrepreneuriale. La différence entre les hommes et les femmes dans ce domaine dénote de l'existence d'un manque de qualification des femmes. Si les femmes ne bénéficient pas le même niveau de formation technique que les hommes, c'est parce que souvent ces instances de formation sont accaparées par les hommes. Le manque ou le faible niveau d'instruction des femmes souligné plus haut renforce aussi cette situation

Tableau 4: Domaine de formation professionnelle suivi en fonction des localités

Domaines de formation	Localité									TOTAL
	Bokki	Walalde	Niandane	Gia	Ronkh	Thiagar	Pont Gendarme	Ross-Béthio	Souloul	
En agriculture	25,0%	19,3%	2,3%	4,5%	9,1%	12,5%	11,4%	5,7%	3,4%	100%
En élevage	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%	25,0%	0,0%	25,0%	0,0%	100%
En Gestion / Entrepreneuriat	0,0%	0,0%	13,3%	13,3%	13,3%	20,0%	0,0%	40,0%	0,0%	100%
Leadership	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	50,0%	0,0%	100%

Le tableau ci-dessus montre que les zones visitées manifestent un certain intérêt de bénéficier de formation professionnelle. En effet, en agriculture, en élevage et en gestion entrepreneuriat

c'est seulement dans le village de Walaldé ou l'on observe un taux important (50%) faisant allusion à une formation en élevage, viennent ensuite la ville de Ross-Béthio (25%) et le village de Thiagar (25%). Les localités de Ronkh, Thiagar, Ross-Béthio et Souloul, pourtant réputées être de grandes agriculteurs montrent des limites quant à la formation dans ce domaine avec des taux qui varient entre 2,3% et 12,5%. Cependant, pour aspirer aux objectifs de développement durable et de sécurité alimentaire force est de reconnaître la nécessité de faire bénéficier à ces localités des formations professionnelles dans le domaine agricole en vue de capitaliser les nouvelles techniques et éventuellement mieux exploiter les terres. En effet, en ce qui concerne la formation en leadership, c'est seulement à Walaldé et à Ross-Béthio ou les enquêtés ont suivi une formation dans ce domaine avec un taux de 50% pour chacune des deux localités. Ainsi, des efforts doivent aussi être faits dans ce sens car permettrait à une plus grande participation dans la définition des politiques de développement

2. GENRE ET ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION

a. ACCES AU FONCIER

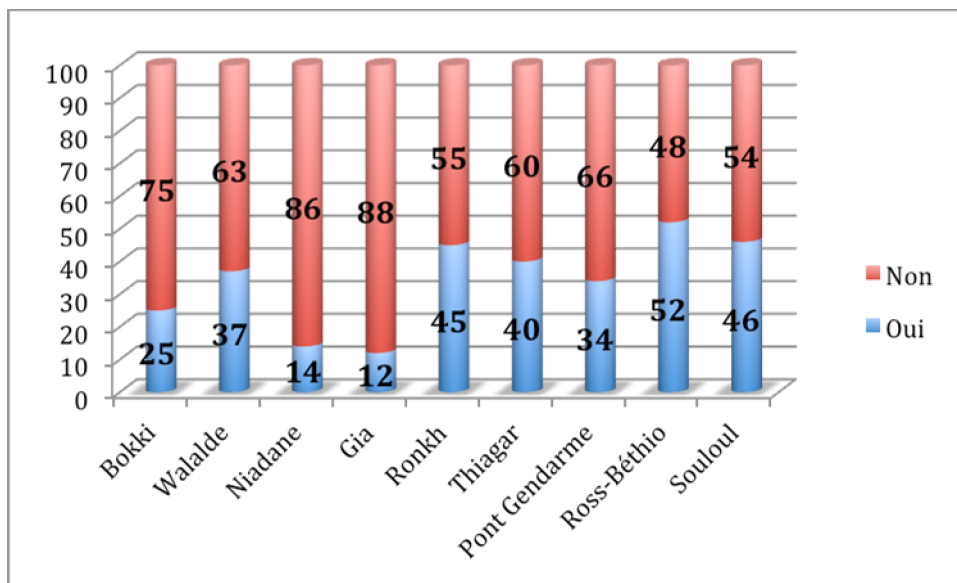
L'accès au foncier dans les localités enquêtées laisse apparaître les chiffres suivants :

- ✓ 78% des enquêtés affirment avoir accès au foncier
- ✓ 89% des personnes qui affirment avoir accès au foncier sont des hommes et
- ✓ 91% des personnes qui ont accès au foncier ont plus de 52 ans

Ces données sur l'accès au foncier varient cependant selon les localités et en fonction des réalités des zones enquêtées. En effet ce sont par exemple 97% des populations enquêtées à Walaldé et Bokki qui affirment avoir un accès au foncier tandis que dans la zone de Ndiarène, Thiagar et Souloul, la moyenne d'accès au foncier est de l'ordre de 67%. Il faut aussi souligner que dans toutes les localités aussi bien dans le département de Podor que de Dagana, les jeunes et les femmes constituent les catégories les plus marginalisées dans l'accès au foncier. Si par exemple dans les villages du département de Podor la marginalisation de ces deux catégories sociales s'explique par des réalités socioculturelles très pesantes qui les excluent du contrôle des ressources foncières, dans les villages du Département de Dagana, c'est plutôt la rareté et la pression foncière qui constituent les principaux obstacles à l'accès des femmes et des jeunes.

A cela, il faut ajouter la conception sociale du foncier dans les deux départements comme un patrimoine communautaire, ce qui justifie que son contrôle par des individualités n'est pas toujours facile. En plus la représentation du foncier comme un patrimoine familial sous le contrôle du chef de ménage souvent de sexe masculin limite aussi l'accès des jeunes et des femmes qui souvent n'occupent ce statut au sein des ménages des zones enquêtées. Une telle représentation du foncier a surtout des effets plus négatifs sur les femmes qui sont considérées comme des membres temporaires des familles qu'elles doivent quitter après le mariage et cette temporalité de leur statut rend aussi difficile leur accès au foncier. Il s'agit dans ce cas de figure pour les familles de ne pas donner un patrimoine foncier aux femmes de peur que celui ci quitte le ménage une fois la femme épousée par un homme d'une autre famille.

Figure 4: Répartition de l'accès individuel au foncier dans les localités



Dans toutes les localités, l'accès individuel au foncier n'est pas très présent même si à Ross Béthio (52%), Ronk (45%), Thiagar (40%) et Souloul (46%), ce mode commence à devenir une réalité. Contrairement à ces localités, les villages du département de Podor se caractérisent par une forte marginalisation de ce mode d'accès au foncier avec Bokki (25%), Walaldé (37%), et Guia (12%).

La lecture de ces chiffres doit se faire en fonction des contextes historiques et des politiques agricoles initiées dans les différentes localités. En effet, l'installation très tôt de la SAED dans

les villages du Département de Dagana avec l'agriculture irriguée a favorisé chez les populations un esprit d'appropriation privative de la terre contrairement à celles du département de Podor qui n'étaient pas très confrontées aux pressions foncières. Mais ici, l'accès individuel au foncier surtout pour les femmes renvoie à la possibilité qui leur est offerte de travailler la terre mise à leur disposition par leurs maris ou frères et non comme une appropriation privative qui en fait leurs biens non aliénables. C'est ce qui explique que par exemple 63,2% des femmes enquêtées affirment avoir un accès individuel au foncier. Toutefois, ces chiffres ne dévoilent pas toutes les réalités que cache la question foncière dans ces localités. Même si les femmes ont accès aux exploitations individuelles, celles-ci restent de petits lopins de terre obtenus dans le cadre de leur groupement ou association). En effet, les résultats montrent une superficie de 1 hectare en moyenne pour les hommes et de 0,25 hectare pour les femmes.

Tableau 5: Superficie en moyennes des terres selon le sexe

Sexe de la personne enquêtée	Superficie exploitation
Masculin	1
Féminin	0,25

Avec ces moyennes de superficie, on constate une inégalité relative à la taille des exploitations selon le sexe.

Pour les femmes, il apparaît ici un combat double à mener, celui d'abord d'accéder à titre individuel à la terre et celui de disposer de superficies conséquentes au même titre que les hommes. La taille réduite des superficies dont disposent les femmes est aussi à lier à leur mode d'accès au foncier. En effet, la plus part des femmes et des jeunes exploitent souvent des espaces qui appartiennent ou qui sont sous le contrôle de leur responsable social (mari, frère, père) ou des superficies collectives qui sont attribuées aux groupements de promotions féminines ou aux associations de jeunes. Ce mode d'accès indirect est un des facteurs explicatifs de la limite des superficies dont ces deux catégories disposent souvent.

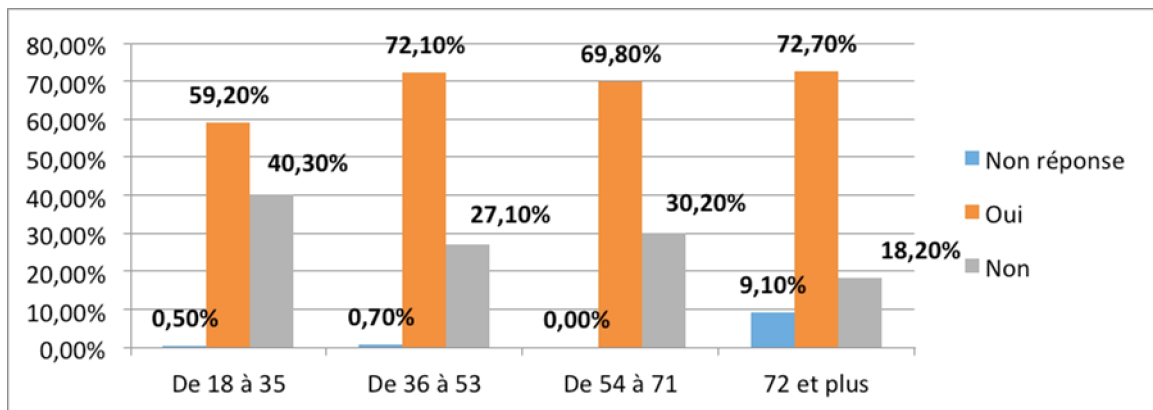
Tableau 6: Mode d'accès d'une exploitation personnelle selon le sexe

Sexe de la personne enquêtée/Exploitation ind (1)	Legs/Héritage	Achat	Location	Affectation	Prêt	Don	TOTAL
Masculin	32,3%	15,0%	5,5%	37,8%	5,5%	3,1%	100%
Féminin	29,6%	6,7%	11,1%	45,9%	2,2%	3,7%	100%

Aussi bien pour les hommes que pour les femmes, l'affectation est le mode d'accès au foncier le plus répandu dans les localités enquêtées avec respectivement 37,8% et 45,9%. A côté de ce mode d'accès vient l'héritage avec 32,3% pour les hommes et 29,6% pour les femmes. Les chiffres de ces deux modes d'accès montrent que si les hommes accèdent plus au foncier par héritage que les femmes, ces dernières exploitent plus l'affectation en retour. Il faut ici souligner aussi que les affectations souvent faites en faveur des femmes se passent dans le cadre des GPF et non à titre individuel comme c'est souvent le cas des hommes.

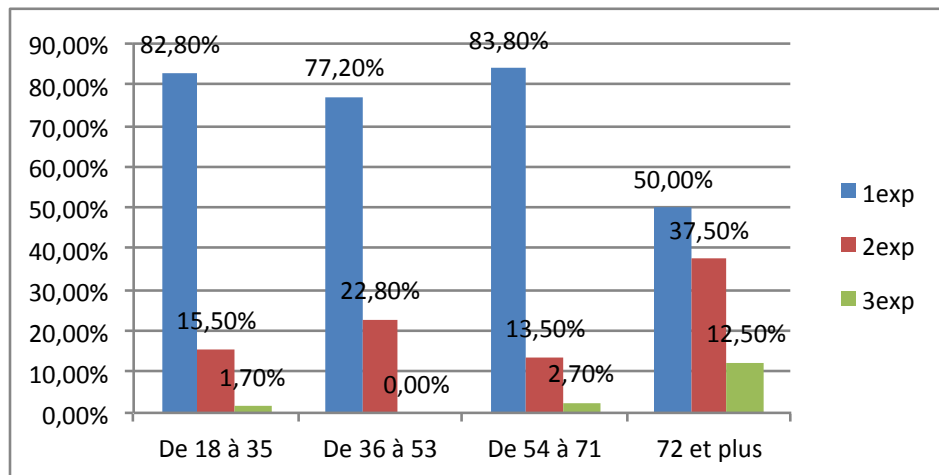
En effet, si pendant longtemps l'héritage qui était le principal mode d'accès au foncier a beaucoup constitué un handicap pour les femmes, aujourd'hui la majeure partie d'elles arrivent à obtenir leurs exploitations par affectation, soit 45,9% contre 29,6%. C'est le cas des femmes de Ross Béthio qui ont bénéficié de 80ha dans le cadre des terres du Foyer de Ross Béthio, 20ha dans le cadre du GOANA et récemment 11ha dans le projet Junta.

Figure 5: Répartition des exploitations individuelles selon les tranches d'âges



La répartition des exploitations individuelles selon les tranches d'âge montre 72,7% des personnes qui disposent de terres à titre individuel ont [72 et plus], 72,1% sont âgés entre [36-53 ans], 69,8% ont entre [54-71 ans] et 59,2% proviennent de la tranche d'âge 18 -35 ans. . Ces données démontrent une forte concentration des patrimoines fonciers entre les mains des personnes âgées. En effet, même si certains jeunes parviennent à détenir des exploitations à titre individuel, ce sont surtout les jeunes de sexe masculin. Pour les femmes, par contre, surtout celles âgées de moins de 35 ans, rares sont celles qui détiennent des exploitations à titre individuel. Leurs rares possessions sont souvent diffuses dans les patrimoines communs de leur famille ou de le groupement d'appartenance. La conception du foncier aussi comme un patrimoine familiale sous la coupole du chef de ménage, en fait aussi un bien inaccessible pour ceux et celles qui n'ont pas ce statut ce qui est le cas des jeunes et des femmes dans de nombreux cas. De ce fait, les jeunes bien qu'étant la force de travail la plus importante, ne jouent pas encore les rôles de premier plan dans la gestion et le contrôle foncier dans les localités étudiées...

Figure 6: Répartition du nombre d'exploitation individuelle selon la tranche d'âge



Nous constatons que la majeure partie des personnes enquêtées au niveau des tranches d'âges suivantes (de 18 à 35 ans, de 36 à 53 et de 54 à 71) a une (1) exploitation soit huit (8) personnes sur dix (10) au niveau de ces tranches d'âge. Seul deux (2) personnes sur dix (10) au niveau de ces tranches citées disent avoir accès à deux (2) exploitations et rares sont les personnes qui ont trois (3) exploitations. C'est seulement au niveau de la tranche d'âge 72 et plus que l'on trouve un nombre de personnes qui affirment avoir accès à deux (2) exploitations soit 37,5% autrement quatre (4) personnes sur dix (10).

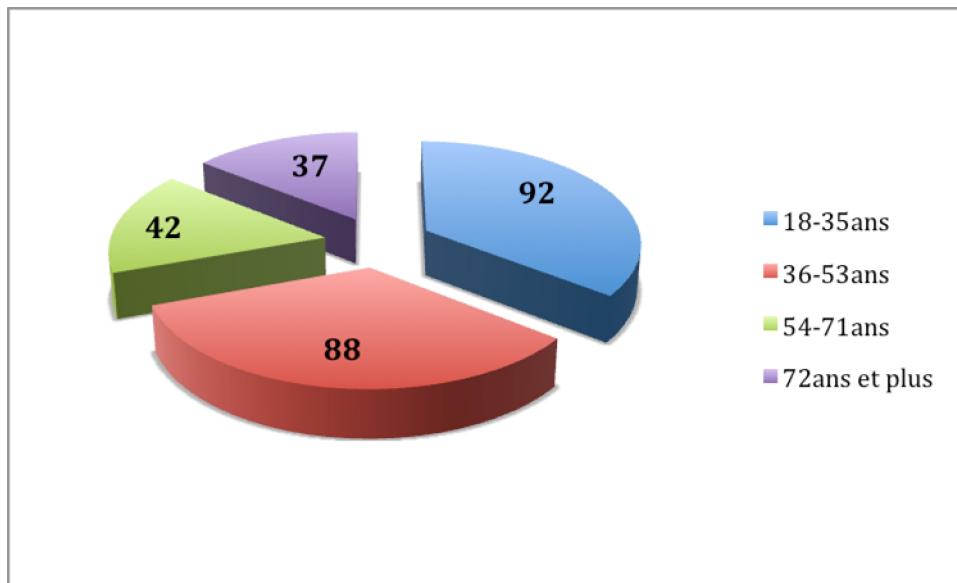
Les données de ce graphique comme les précédentes renseignent sur la concentration des ressources foncières entre les mains des personnes âgées. En effet, si pour les jeunes, il est parfois possible d'accéder au foncier à titre individuel, la démultiplication de ce mode d'accès est très limitée et cela est valable aussi pour les femmes. L'exploitation individuelle qui est l'un des éléments de mesure les plus remarquables d'accès au foncier apparaît ici comme un domaine quasiment réservé aux hommes mais surtout ces qui sont âgés.

Tableau 7: Superficie moyenne détenue selon le sexe et la tranche d'âge

Sexe	Age	Superficie en hectare				
		[0,01-0,499]	[0,5-0,999]	[1-1,499]	[1,5-1,999]	[2- et plus]
Masculin	[18-35]	39,2%	24,2%	51,90%	50,00%	42,90%
	[36-52]	56,50%	15,80%	29,60%	50,00%	37,10%
	[53-71]	4,30%	18,40%	18,50%	0,00%	8,60%
	[72 et plus [0,00%	2,60%	0,00%	0,00%	11,40%
	Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Féminin	[18-35]	50,80%	37,00%	66,70%	50,00%	33,30%
	[36-52]	36,10%	48,10%	33,30%	0,00%	56,70%
	[53-71]	11,50%	14,80%	0,00%	50,00%	10,00%
	[72 et plus [1,60%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Comme pour les propriétés individuelles, la moyenne de superficie détenue par un acteur est aussi un élément d'appréciation du niveau d'accès au foncier. Ainsi, on voit que pour les personnes âgées entre 18 et 35 ans aussi bien chez les hommes que chez les femmes l'étendue des superficies moyennes détenues est comprise majoritairement entre 0,5 hectares et 1 hectare alors que pour les deux sexes cette superficie moyenne est entre 1 hectare et moins de 1,5 hectares pour ceux qui sont âgés entre 36 et 52 ans. C'est au niveau des tranches d'âges 53 et 71 ans et 72 ans et plus que l'on retrouve les personnes qui détiennent le plus de superficies étendues autant pour les hommes que pour les femmes. Pour ces deux catégories la superficie moyenne détenue par ceux qui ont des propriétés individuelles est comprise entre 1,5 hectares et 2 hectares. Les données qui apparaissent dans ce tableau montrent que les catégories sociales qui sont presque exclues de l'accès au foncier ne peuvent disposer quand elles en ont que de superficies très réduites contrairement aux détenteurs des pouvoirs fonciers (les hommes âgés surtout et les femmes âgées dans une moindre mesure).

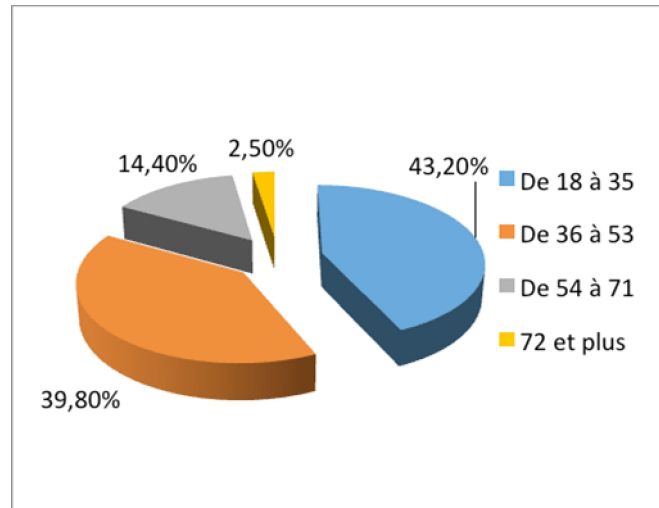
Figure 7: Pourcentage des superficies exploitées par rapport aux superficies totales disposées par tranche d'âge



Le foncier est une ressource qui n'a de valeur que si elle est exploitée. Il n'est pas ainsi rare de voir une catégorie sociale revendiquer ou conserver des ressources foncières alors que souvent celles dont elles disposent ne sont pas mises en valeur. Dans le cadre de nos zones d'études, 92% des ressources foncières dont disposent la classe d'âge 18-35 ans sont exploitées ; tel est le cas pour 88% des ressources foncières de la classe d'âge 36-53 ans, 42% pour les 54-71 ans et 37% pour les 72 ans et plus.

Ces chiffres montrent l'existence d'une pression sur les ressources selon les tranches d'âge. En effet, plus l'appartenance à une tranche d'âge préfigure l'étendue des ressources disponibles pour la personne, ce qui influence sur les superficies exploitées par rapport aux superficies disponibles. Par ailleurs, les données permettent de voir que la limite des ressources disponibles pour les jeunes (hommes et femmes) crée une pression foncière remarquable qui justifie que 92% des réserves que cette catégorie dispose sont mises en valeur. Dans une logique des extrêmes, les personnes âgées de 54 ans et plus et qui souvent concentrent entre leurs mains les principales réserves foncières dans les localités enquêtées, les surfaces mises en valeur sont largement en dessous de la moitié du disponible. Ainsi, c'est entre 42% et 37% seulement des réserves que cette catégorie sociale dispose qui est mise en valeur. Une telle réalité démontre que ce sont souvent les jeunes qui ne disposent pas d'assez de ressources qui ont plus tendance à exercer une pression sur leurs réserves contrairement aux personnes âgées (hommes et femmes) dont les ressources ne connaissent pas une si grande pression.

Figure 8: Mise en valeur des terres selon l'âge des exploitant (e)s



A travers ces données, nous constatons un important pourcentage des jeunes dans la mise en valeur des exploitations. En effet, cette situation pourrait s'expliquer d'une part par la plus grande prise de conscience des jeunes face aux enjeux du développement durable et face à l'importance de l'agriculture. D'autre part, il peut être cité la rareté ou l'inexistence d'emplois dans les autres activités surtout dans le monde rural. Par ailleurs, la tranche de 36-53 ans montre aussi une présence dans la mise en valeur des terres car 39,8% d'entre eux qui ont accès à la terre l'exploitent. En outre, ces derniers, dont la plupart du temps sont dans les liens du mariage trouvent effectivement la nécessité de mener des activités agricoles pour subvenir aux besoins personnels et familiaux. Par contre la dernière tranche d'âge, c'est-à-dire 72 ans et plus est quasiment absente dans la mise en valeur des exploitations. Cette situation pourrait particulièrement s'expliquer par le poids de l'âge qui induit forcément sur l'aspect physique et sanitaire de cette catégorie. Il faudrait aussi souligner que les dispositions sociales et les réalités culturelles ne préconisent pas certains travaux qui exigent une condition physique acceptable notamment l'agriculture pour les personnes d'un âge avancé.

b. PROBLEMES LIES A L'ACCES AU FONCIER ET AUX AUTRES FACTEURS DE PRODUCTION

Tableau 8: Les raisons de l'inexploitation des terres en fonction du sexe

Raisons de l'inexploitation des terres en fonction du sexe	Manque de moyens financiers	Mon exploitation actuelle couvre mes besoins	Manque de main d'œuvre	Autres (à préciser)	TOTAL
Masculin	59,5%	5,4%	29,7%	5,4%	100%
Féminin	77,8%	0,0%	22,2%	0,0%	100%

Ces chiffres présentent les principales raisons de l'inexploitation des terres en fonction du sexe. Si pour 59,5% des hommes c'est le manque de moyens financiers qui explique la non exploitation de leurs terres, pour les femmes, cette raison est évoquée dans 77,8% des cas. Il apparaît dès lors que le manque de moyens financiers constitue le principal handicap aussi bien pour les femmes et les hommes. En ce qui concerne les femmes cela pose un problème de leur autonomisation économique. Les femmes rurales et les jeunes sénégalais particulièrement dans les zones étudiées, ont longtemps été confinés dans les espaces privés. Ces cadres strictement réduits aux ménages limitent leurs accès aux moyens nécessaires. Il faut aussi voir en cela la concentration des rares ressources économiques entre les mains des personnes âgées de sexe masculin. La féminisation et la juvénilisation de la pauvreté dans les zones rurales constituent dès lors des facteurs entravant l'accès des femmes et des jeunes au foncier en ce que il leur est souvent difficile de satisfaire la nécessité de mise en valeur déterminée par la loi sur le domaine national qui a actuellement en charge la gouvernance financière au Sénégal.

Tableau 9: Raison de l'inexploitation des terres selon l'âge

Age/	Raisons de l'inexploitation des terres			
	Manque de moyens financiers	Manque de main d'œuvre	Autres raisons	TOTAL
De 18 à 35	57,1%	35,7%	7,1%	100%
De 36 à 53	66,7%	33,3%	0,0%	100%
De 54 à 71	60,0%	40,0%	0,0%	100%

En observant le tableau ci-dessus, on constate que la principale raison de l'inexploitation des terres est liée au manque de moyens financiers. En effet, pour les 18-35 ans pour 57,7% d'entre eux ce sont les manques de moyens financiers qui expliquent l'inexploitation leurs terres alors que pour 34,6% d'entre eux c'est le manque de main d'œuvre qui constitue une entrave. Pour les 36-53 ans le manque de moyens financiers est un obstacle pour 66,7% d'entre eux et le manque de main d'œuvre dans 33,3% des cas. Parmi les personnes âgées de 54-71 ans ce sont 60% d'entre eux qui affirment que le manque de moyens est un handicap pour eux alors que 40% disent que c'est le manque de main d'œuvre. Autrement dit, en plus des limites liées aux matériels agricoles, le personnel adéquat pour une bonne exploitation fait aussi défaut.

De la même manière que le sexe, l'analyse des raisons de l'inexploitation des terres montre que pour toutes les tranches d'âge le manque de moyens financiers est le facteur le plus entravant. L'entrée tardive des jeunes en milieu rural dans le tissu économique se manifeste surtout dans leur manque d'autonomie. En effet, la structuration sociale dans les zones étudiées maintient toujours les jeunes dans un rapport de dépendance qui leur ôte toute capacité d'utiliser leurs ressources économiques comme ils le souhaitent. Ce n'est d'ailleurs pas fortuit qu'une boutade poular, langue parlée dans une partie des villages étudiés dit : « *so bidde djoggima xirandé galé tawat dagnani saggo moun* ». Cette perception de la relation père et du fils place de fait celui ci toujours sous la responsabilité du chef de ménage qui concentre entre ses tous les revenus. Il ne s'agit pas pour les jeunes de ne pas accéder aux ressources économiques mais plutôt de déléguer la gestion de ces ressources dont ils sont producteurs aux chefs de ménages, ce qui limite les possibilités d'initiative des jeunes dans l'investissement agricole.

Tableau 10 Difficultés liées à l'accès à l'eau dans la zone

Sexe	Age	Avez-vous accès à l'eau?	
		Oui	Non
Masculin	[18-35]	52,50%	100,00%
	[36-52]	28,30%	0,00%
	[53-71]	15,20%	0,00%
	[72 et plus]	4,00%	0,00%
	Total	100,00%	100,00%
Féminin	[18-35]	52,30%	0,00%
	[36-52]	37,40%	100,00%
	[53-71]	9,70%	0,00%
	[72 et plus]	0,50%	0,00%
	Total	100,00%	100,00%

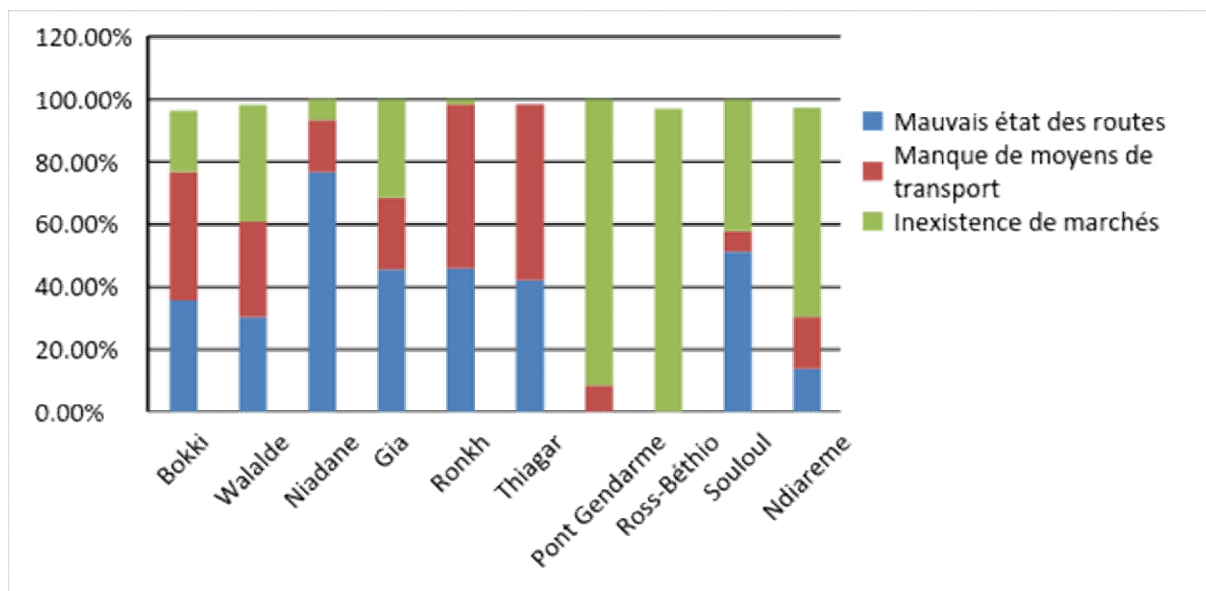
La répartition de population montre que l'accès à l'eau pour l'exploitation agricole varie aussi bien selon le sexe que selon l'âge. Pour les hommes 52,5% des personnes qui déclarent avoir accès à l'eau ont entre 18 et 35 ans mais aussi c'est au niveau de cette même tranche d'âge que l'on retrouve tous les hommes qui affirment n'avoir pas un accès à l'eau pour exploiter convenablement leurs terres. Par contre si pour les femmes, les 52,3% d'entre elles qui affirment accéder à de l'eau pour exploiter leurs terres ont entre 18 et 35 ans, 100% de celle qui font face à cette difficulté ont entre 36 et 52 ans.

L'eau est un des importants facteurs de production agricole. Son accès est souvent source de conflits et détermine le type et la qualité des ressources foncières attribuées à une catégorie sociale. Il apparaît dès lors normal que chez les hommes, que ce soient les jeunes (52,5%) qui affirment avoir des problèmes d'accès à l'eau alors que pour les hommes âgés qui sont confrontés à cette difficultés ils sont 28,3% pour les 36-52 ans, 15,20% pour les 53-71 ans et 4% pour les 72 ans et plus. Cette situation résulte du fait que les terres attribuées aux jeunes hommes se trouvent souvent dans des endroits éloignés des points d'eau. C'est ce qui explique d'ailleurs que ceux qui contrôlent les ressources foncières, les hommes âgés sont rarement confrontés aux problèmes d'accès à l'eau. C'est la même situation qui est observée chez les femmes où celles qui ont le moins accès à la terres sont celles qui font le plus face aux problème d'accès à l'eau. Vu qu'elles sont les dernières servies dans la distribution foncière, elles bénéficient de ce fait des terres éloignées des points d'eau. C'est ce qui explique que pour les femmes qui ont des

problème d'eau 52,3% ont entre 18-35ans, 37,4% ont entre 36-52ans, 9,7% ont entre 53-71ans et 0,5% ont 72 ans et plus.

En somme, la cartographie de l'accès à l'eau évolue en fonction de l'âge aussi bien pour les hommes que pour les femmes et pour les deux catégories ce sont les jeunes qui s'y confrontent le plus, ce qui renseigne sur la situation des terres qui leurs sont attribuées.

Figure 9: Types de difficultés rencontrées dans l'écoulement des produits en fonction des localités



Ce graphique rend compte des difficultés et contraintes que rencontrent souvent les populations après la récolte pour l'écoulement des produits selon les localités. L'inexistence de marchés, le manque de moyens de transport et le mauvais état des routes sont les principaux problèmes rencontrés dans ces localités.

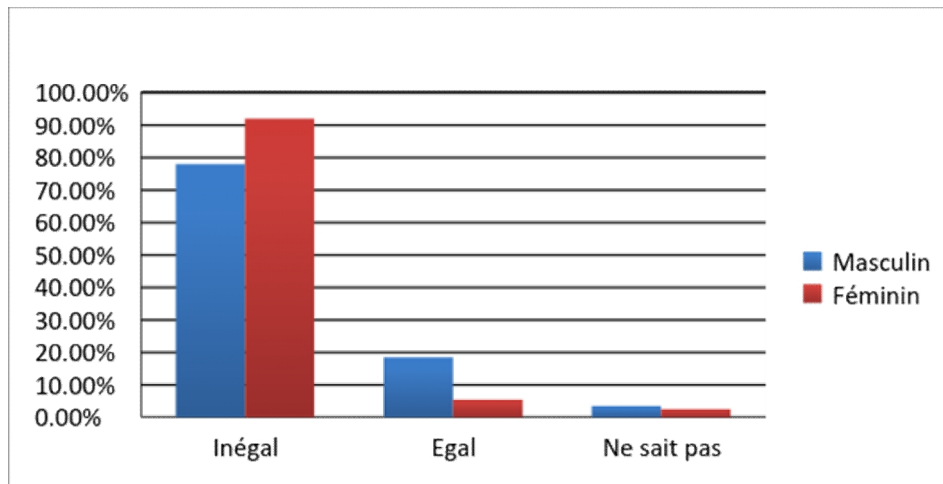
Dans les localités comme Ross-Béthio, Pont Gendarme et N'Ndiarème l'inexistence des marchés est la principale difficulté au niveau de ces localités avec des pourcentages respectifs (97.10%, 91.40% et 66,70%). En effet, l'absence des marchés oblige souvent les agriculteurs à transporter les produits dans d'autres zones pour pouvoir écouler leurs récoltes. Des déplacements qui nécessitent souvent une mobilisation de moyens financiers qui font souvent défaut aux agriculteurs. Ensuite, dans les villages comme Thiagar et Ronkh, les difficultés sont plutôt liées au manque de moyens de transport qui représente en moyenne

54% des difficultés liées à l'écoulement des produits. Au niveau de ces localités, les exploitations sont souvent éloignées du village. Après la récolte, il est difficile pour les paysans de trouver des moyens financiers et matériels pour transporter les produits. Le mauvais état des routes est le problème le plus souvent rencontré dans une localité comme Niandane avec un pourcentage d'environ de 77%. Ce même obstacle est noté dans les localités comme Souloul, Ronkh et Gia avec des pourcentages respectifs de 51.3%, 46% et 45.7%. Dans ces localités, les routes ne sont pas goudronnées, l'accès est éprouvante et ne facilite pas le transport des produits. Cette situation selon les villages ne cache pas pour autant que 75% de la commercialisation des produits est assurée par les femmes dans ces villages. Mais à ce niveau, il faut souligner que le manque de liberté de déplacement des femmes liées leur manque d'autonomie a souvent un impact négatif sur l'activité de commercialisation des produits issus de la récolte. De ce, si elles ont presque le monopole de la commercialisation, l'argent issu de cette activité est souvent entre les mains des hommes. Ce qu'elles parviennent à garder par devers elles est investi dans la prise en charge des ménages.

3. EQUITE DU GENRE DANS L'ACCES AU FONCIER ET STRATEGIES PROPOSEES POUR METTRE FIN AUX INEGALITES

a. APPRECIATION SUR L'EQUITE DE GENRE ET ACCES AU FONCIER

Figure 10: Perception sur l'accès au foncier selon le sexe



Ce graphique présente la perception de l'accès des femmes et des hommes au foncier selon le sexe des personnes enquêtées. Sur dix femmes enquêtées, les neuf disent être lésées par rapport à l'accès à la terre dans leur localité et seul 5% des hommes soutiennent que l'accès à ces ressources est égal.

L'inégalité de sexe notée dans l'accès au foncier s'explique d'une part par le fait que les zones visitées sont majoritairement de musulmanes et les biens fonciers sont acquis souvent par héritage. Et comme nous le savons en matière d'héritage la religion musulmane confère à l'homme plus de droit que la femme. En effet, selon le droit musulman, la femme hérite de la moitié de moins que l'homme sur tous les biens laissés par leurs parents. A côté de cette pratique religieuse qui dans certains cas constitue un facteur d'inégalité dans l'accès au foncier selon le sexe, il faut aussi relever les réalités socioculturelles fortement ancrées dans une tradition patriarcale qui dénie à la femme une possibilité réelle de contrôle sur le foncier. D'ailleurs si les contraintes religieuses semblent aujourd'hui dépassées avec le droit moderne, les obstacles socioculturels eux perdurent et se reproduisent. D'autre part, l'inégalité peut s'expliquer par la manière dont les terres ont été affectées par la SAED dans les années 1970 et qui ne prenait en compte un accès égal des hommes et des femmes à la terre. En effet, dans la distribution des terres on donnait une priorité aux chefs de ménage qui sont, au Sénégal avec la puissance paternelle, en majorité des hommes. De ce fait, les femmes n'avaient pas accès pratiquement aux terres. De plus, au niveau des instances locales, elles disent être écartées dans la gestion du foncier et autres facteurs de production et leurs intérêts

semblent rarement être pris en compte. C'est le cas par exemple des femmes de Ndiarème qui jugent la gestion de la station de pompage installée par la SAED impartiale. En effet, la station arrête ses services à chaque fois que la campagne des hommes se termine.

Tableau 11: Perception de l'accès des femmes et des hommes au foncier selon le sexe et l'âge

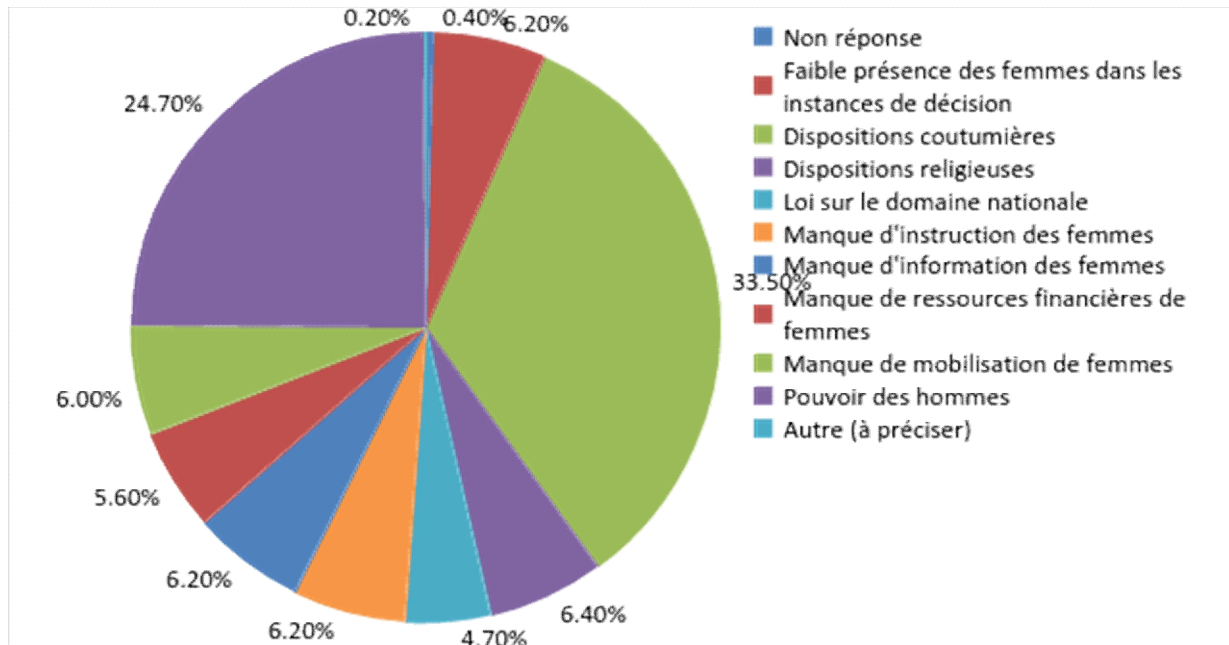
Sexe	Age	Quelle appréciation avez-vous de l'accès des femmes et des hommes aux facteurs de production dans votre localité ?		
		Inégal	Egal	Total
Masculin	[18-35]	51,30%	48,70%	100,00%
	[36-52]	28,20%	71,80%	100,00%
	[53-71]	16,00%	84,00%	100,00%
	[72 et plus [4,50%	95,50%	100,00%
Féminin	[18-35]	52,20%	47,80%	100,00%
	[36-52]	37,00%	63,00%	100,00%
	[53-71]	10,30%	89,70%	100,00%
	[72 et plus[0,50%	99,50%	100,00%

Pour les hommes qui pensent que l'accès au foncier entre les hommes et les femmes est inégal, 51,3% ont entre 18 et 35 ans, 28,2% ont entre 36-52 ans, 16% sont âgés entre 53-71 ans et 4,5% ont 72ans et plus.. De la même manière, pour les femmes qui pensent que l'accès au foncier est inégal les 52,2% ont entre 18-35 ans, 37% ont un âge compris entre 36-52ans, 10,3% ont entre 53-71ans et 0,5% ont 72 ans et plus. On perçoit ici que chez les jeunes aussi bien pour les hommes que pour les femmes l'accès au foncier n'est pas perçu comme équitable. De la même manière pour les personnes âgées aussi bien chez les femmes que chez les hommes l'accès au foncier est perçu comme équitable. C'est ce qui justifie que plus de la moitié des personnes enquêtées dans ces catégories affirment que l'accès au foncier dans les localités enquêtées est équitable.

L'accès inéquitable au foncier est en défaveur des femmes, surtout celles qui sont jeunes. Pour cette catégorie, elle semble victime d'une double discrimination : l'une liée à l'âge et l'autre au sexe. Cette perception de l'accès au foncier plus accentuée chez les jeunes (hommes et femmes) répond à une logique sociale bien ancrée dans les villages étudiés qui fait du jeune un acteur discriminé dans la terre..

b. FACTEURS DE L'INEGALITE DE SEXE DANS L'ACCES AU FONCIER

Figure 11: facteurs de l'inégalité de sexe dans l'accès au foncier



Ce tableau fournit les raisons de l'inégalité de l'accès à la terre dans la zone de la Vallée entre les hommes et les femmes. Si cette inégalité se manifeste en faveur des hommes, elle s'explique à travers des réalités particulières et complexes. Le sujet des terres reste délicat parce que répondant à des raisons sociales un peu plus complexes. Dans cette zone où la religion islamique domine le plus, les préceptes musulmans restent toujours en vigueur et l'accès aux facteurs de production suit différentes procédures. En effet, il prend toujours compte les dispositions religieuses mais surtout celles coutumières qui relèguent la femme dans des statuts inférieurs. Avec la coutume, la femme est toujours perçue au Sénégal comme un être inférieur qui doit se limiter uniquement à ses rôles de reproduction et d'éducation des enfants. De ce fait, elle est presque exclue des lieux de partage des ressources comme le foncier et son statut de femme l'élimine presque de facto du contrôle des ressources foncières. Ces dites dispositions avec 33,5% sont les raisons qui expliquent le plus l'inégalité de l'accès à la terre entre hommes et femmes. Ces mêmes dispositions en retour offrent aux hommes une place particulière au sein de la société. Les 24,7% des personnes enquêtées estiment que ce pouvoir sur son homologue féminin se présente comme une raison de l'accès inégal au foncier, parce que faisant d'eux l'unique détenteur des terres. Il est à noter aussi qu'une faible

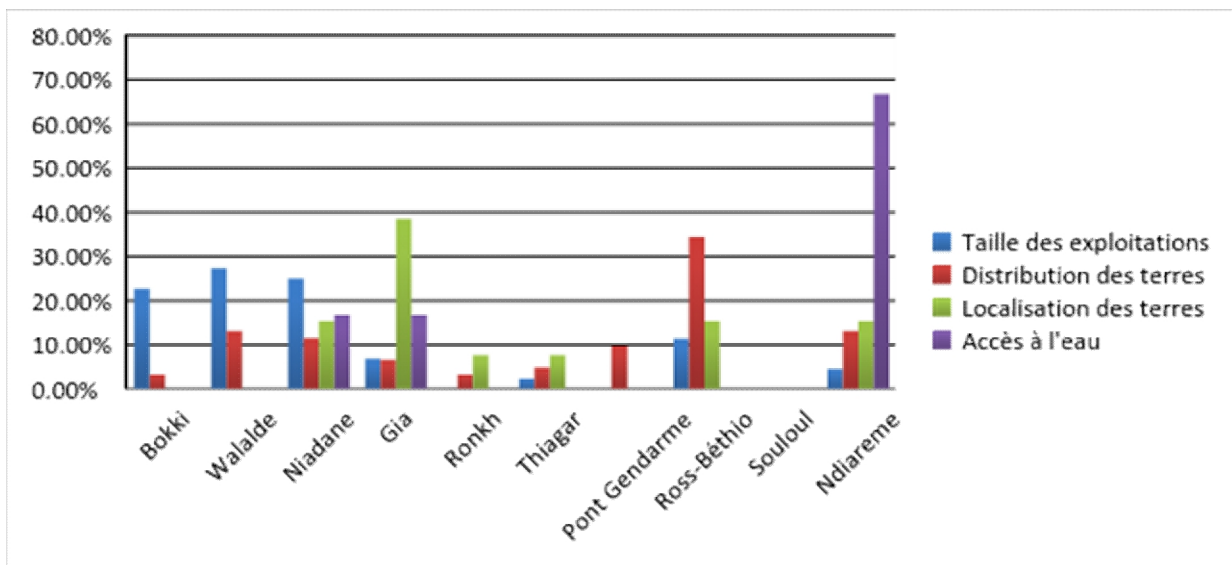
présence des femmes dans les instances de décisions et un manque d'informations de leur part sur les lois domaniales constituent des facteurs résultants de l'inégalité de l'accès au foncier.

Tableau 12: Facteurs de l'inégalité liés à l'accès au foncier selon l'âge

Age	Raisons de l'inégalité										
	Faible présence des femmes dans les instances de décision	Dispositions coutumières	Dispositions religieuses	Loi sur le domaine nationale	Manque d'instruction des femmes	Manque d'information des femmes	Manque de ressources financières de femmes	Manque de mobilisation de femmes	Pouvoir des hommes	Autre (à préciser)	TOTAL
18 à 35	6,1%	31,9%	2,7%	2,0%	7,5%	6,1%	4,7%	5,4%	22,0%	0,0%	100%
36 et plus	5,0%	28,4%	8,7%	6,4%	3,7%	5,0%	5,4%	5,4%	22,4%	0,3%	100%

A travers ces données, tous les âges confondus s'accordent sur le point que les principales raisons à la base de l'inégalité à l'accès au foncier et aux facteurs de productions sont les dispositions coutumières avec un taux de 31,9% notamment par rapport à la perception de la tranche d'âge 18-35 ans et un taux de 28,4% pour ceux qui ont 36 ans et plus. En effet, s'il en est ainsi, c'est parce que les sociétés africaines accordent une très grande importance à la tradition et aux us allant même jusqu'à définir les comportements sociaux face à différentes situations. Par ailleurs, comme une suite logique l'autre cause soulevée généralement comme étant à la base de la discrimination dans le foncier au détriment des jeunes et des femmes est celle ayant trait au pouvoir des hommes. Autrement dit, les prétextes de religion, de culture, de tradition et de coutume ont toujours été développés pour justifier la domination masculine. Ceci étant, les femmes et les jeunes ont toujours subi des mesures discriminatoires parfois pour la promesse du paradis ou d'une progéniture bénie ou pour une réussite sociale. Enfin, comme le fait remarquer la tranche d'âge jeune, la non instruction surtout des femmes et leur faible présence dans les instances de décision constituent aussi un moyen à travers lequel les inégalités se manifestent.

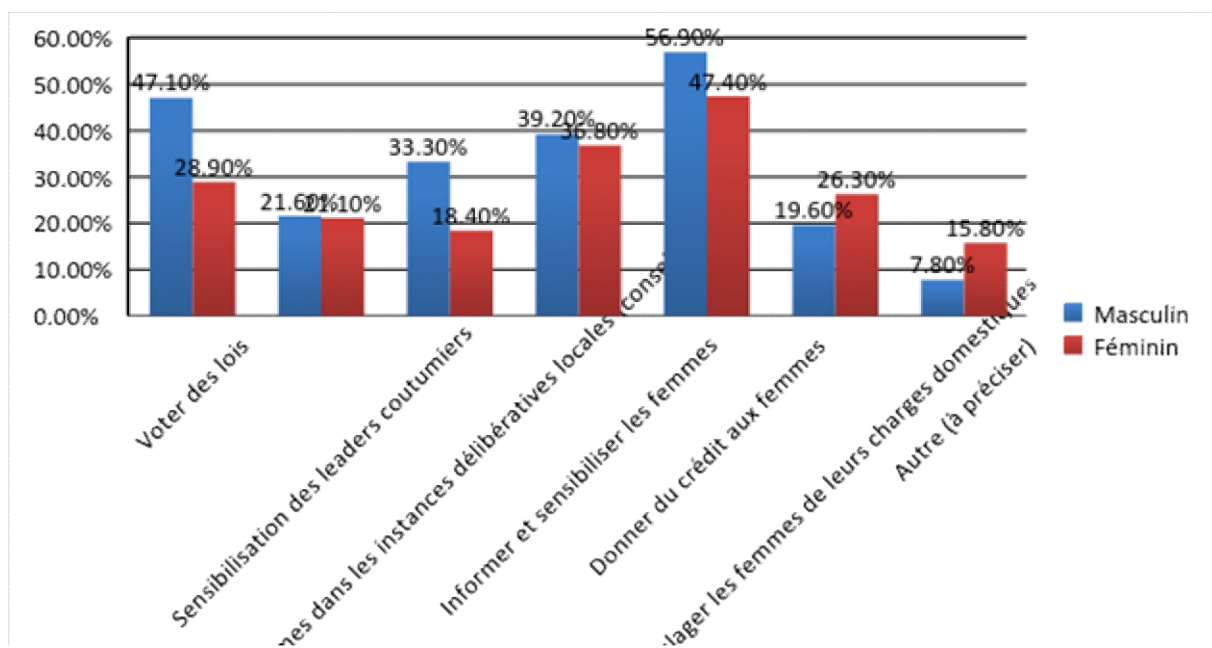
Figure 12 : Manifestation des disparités selon les zones



Ce graphique montre une inégalité dans la distribution des terres qui se manifeste de différentes manières dans les localités visitées. Dans les zones comme Bokki, Walaldé et Niadane l'inégalité dans l'accès au foncier se manifeste le plus souvent à travers la taille des exploitations à 75% des cas. La majorité des enquêtés jugent que les superficies octroyées aux hommes sont supérieures à celles octroyées aux femmes et a souvent des conséquences même sur la performance productive de ces dernières.

Contrairement aux localités citées dessus la zone de Ross-Béthio montre que l'accès au foncier se manifeste par une discrimination de sexe notée dans la distribution des terres. Alors qu'ailleurs comme à Gia et à Ndiarème, les enquêtés affirment en majorité que le problème de l'inégalité de l'accès aux terres entre hommes et femmes est à chercher au niveau de la localisation des terres octroyées à ces derniers. En effet, contrairement aux hommes, la qualité des terres affectées aux femmes et leurs positionnements par rapport aux sources d'eau ne leur permettent pas d'exploiter ou de mettre facilement en valeur ces terres.

c. STRATEGIES PROPOSEES POUR METTRE FIN AUX INEGALITES DANS L'ACCES AU FONCIER



Ce tableau renseigne sur les stratégies à adopter pour mettre à terme ces inégalités selon le sexe de la personne enquêtée. La distribution de la variable « stratégie pour mettre fin aux inégalités sur l'accès au foncier » montre l'existence de divers stratégies possibles. En effet, les résultats de l'enquête révèlent que deux principales stratégies sont fréquemment proposées par nos enquêtés et reviennent constamment dans leurs propos : c'est d'abord « *voter des lois* » et ensuite « *donner du crédit aux femmes* ».

Pour la première concernant à voter des lois, les réponses varient considérablement selon le sexe. A notre grande surprise, c'est plutôt les hommes qui sollicitent le vote des lois pour mettre fin aux inégalités touchant pourtant plus les femmes. Ce groupe représente près de 47% contre 28% de femmes. Ceci pourrait peut-être s'expliquer par le fait que les hommes commencent à reconnaître le statut de la femme dans la société à travers les débats et sensibilisations sur les différents aspects de la problématique genre. A cela, il faut ajouter que les lois sont souvent plus connues par les hommes que les femmes et qu'ils connaissent l'importance du cadre juridique et réglementaire positif dans l'accès au foncier. Pour les femmes, avec les processus de socialisation, elles ignorent souvent l'importance de la maîtrise des lois dans l'accès au foncier.

Parallèlement, pour la deuxième stratégie qui revient à donner du crédit aux femmes, le pourcentage des réponses varie sensiblement selon le sexe. En effet, bon nombre d'enquêtés pensent qu'il faudrait donner du crédit aux femmes pour éliminer ou diminuer ces inégalités. Parmi ceux, un nombre important d'hommes soit 57% d'entre eux. Les femmes sont souvent confrontées à des contraintes financières, ce qui ne les permet parfois pas d'accéder aux terres au même titre que les hommes. En sollicitant un accès accru des femmes au crédit, les hommes prennent ainsi en compte la place des femmes dans leur appui à la prise en charge des ménages. Pour les hommes qui demandent un accès renforcé es femmes au crédit, il ne faut pas seulement y voir une volonté manifeste d'autonomiser les femmes, mais comme une opportunité économique pour les ménages dont la prise en charge n'incombe plus dans les faits seulement aux hommes. Parallèlement, se rendant compte que sans un accès réel des femmes à leurs droits, celles ci ne peuvent prétendre à des opportunités économiques qui peuvent avoir un impact positif réel sur les ménages en milieu rural, les hommes sont donc en toute logique dans une dynamique de revendication de la mise sur pieds de lois qui garantissent ces droits. Il faut voir entre ces deux recommandations des hommes une relation de cause à effet. Il s'agit pour les hommes de promouvoir l'accès des femmes à plus de droits pour leur permettre de profiter de toutes les opportunités économiques que ces droits leurs confèrent pour permettre à ces dernières de participer de manière directe ou indirecte à la prise en charge des ménages qu'eux seuls ne peuvent plus assurer. Pour les femmes, le foncier a une valeur marchande et sa possession ainsi que son exploitation nécessite des moyens financiers qui, la plupart des temps, font défaut aux femmes.

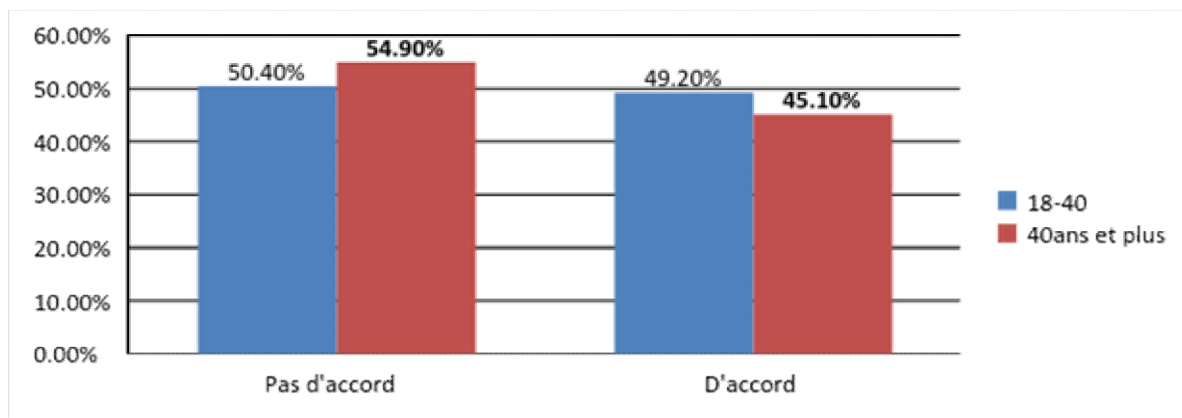
Il faut également noter que la stratégie qui relève de « *l'information et de la sensibilisation* » est proposée par plusieurs enquêtés, l'information reste importante mais la fréquence varie selon le sexe. D'autres stratégies apparaissent dans le graphique mais ne sont pas souvent sollicitées par nos enquêtés, surtout par les femmes. Ce sont celles relatives à la

sensibilisation des leaders coutumiers, à l'élection des femmes dans les instances délibératives locales. Jusque-là, nous remarquons une forte présence des hommes sur les propositions des stratégies.

Cependant, pour le « *soulagement des femmes de leurs charges domestiques* », la sollicitation reste croissante au niveau des femmes. En effet, 26% de femmes contre 19% attestent que cela serait une stratégie capitale. Cet écart s'explique par le fait que dans les sociétés sénégalaises en général, en milieu rural en particulier, le travail domestique est souvent exclusivement assigné à la femme qui elle, n'aurait pas assez de temps pour exploiter une terre ou de s'en acquérir.

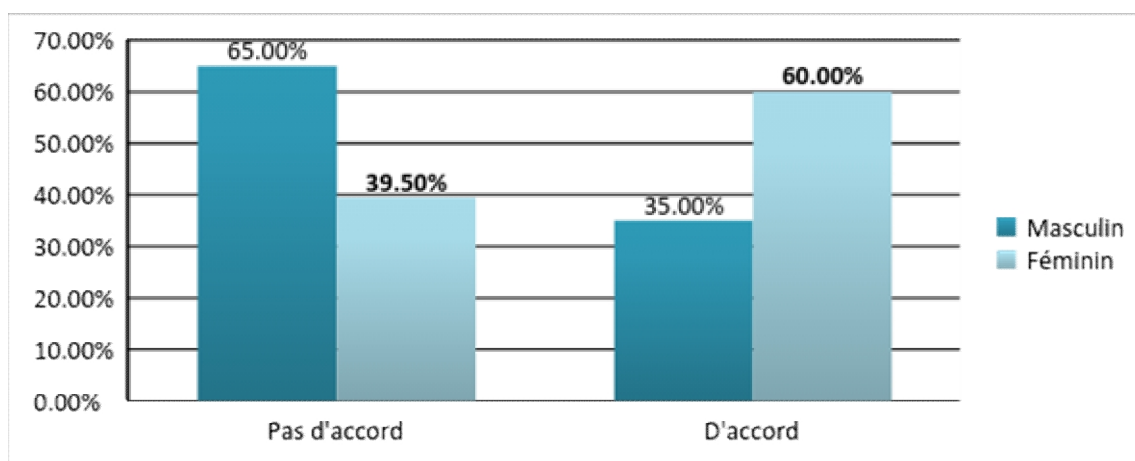
4. PERCEPTION DE LA POPULATION SUR LES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE

Figure 13: Les femmes doivent avoir plus de poids dans la prise de décision au sein du ménage selon l'âge



Ces résultats nous renseignent sur le poids des femmes dans la prise de décision au sein du ménage. Les tranches d'âge retenues sont de 18 à 40 ans et de 40 ans et plus. A la question si la femme doit avoir plus de poids dans la prise de décision, les pourcentages au total montrent que (52,3%) des personnes enquêtées ne sont pas d'accord et les (47,5%) estiment être d'accord. Cependant, il faudra retenir que les (49,2%) de la tranche d'âge de 18 à 40 ans sont d'accord pour que les femmes aient plus de poids dans la prise de décision contre (54,9%) de la tranche d'âge de 40 ans et plus qui disent ne pas être d'accord. Cela s'explique par la simple raison que les personnes de plus de 40 ans sont plus enracinées dans les réalités coutumières et donc tiennent plus compte du statut second réservé à la femme par les faits et dispositions culturels.

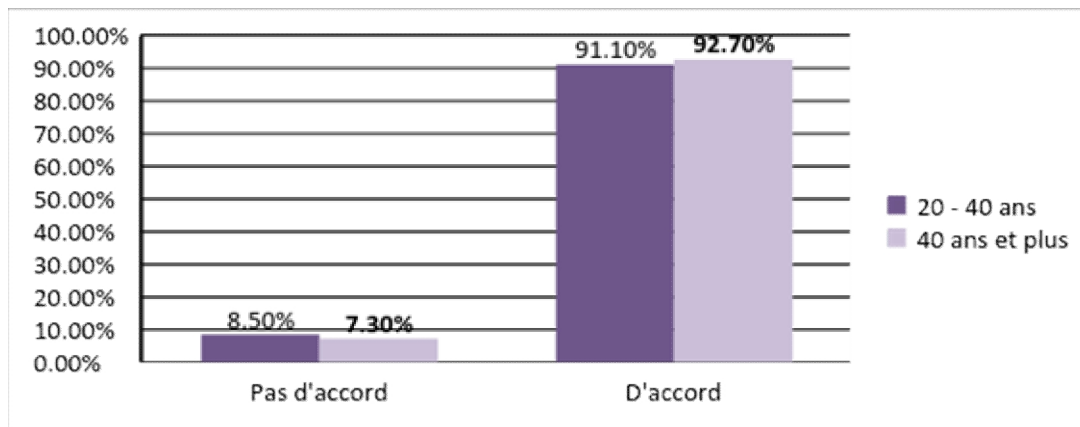
Figure 14: Les femmes doivent avoir plus de poids dans la prise de décision au sein du ménage selon le sexe



Ce graphique renseigne des différentes acceptions du poids de la femme au sein du ménage. En effet, 65%, de ceux qui soutiennent qu'ils ne sont pas d'accord pour que les femmes aient plus de poids au sein de leur ménage, sont des hommes contre 39,5% de femmes. Concernant ceux qui sont en accord avec l'idée d'une augmentation du poids des femmes au sein du ménage 60% sont de femmes contre 35% d'hommes.

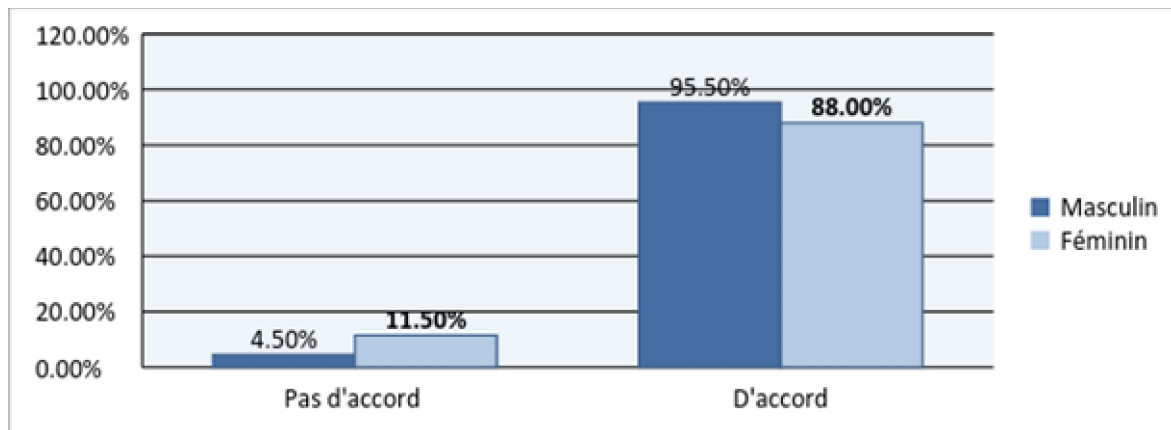
Il ressort de ces résultats que l'idée est majoritairement contestée par les hommes, qui en voient une remise en cause de leur pouvoir dans le ménage. Toutefois, dans ces zones où les gens conçoivent toujours une différence entre les sexes, les femmes commencent à aspirer à se démettre de la tutelle des hommes.

Figure 15 Les hommes doivent avoir plus de poids dans la prise de décision au sein du ménage selon l'âge



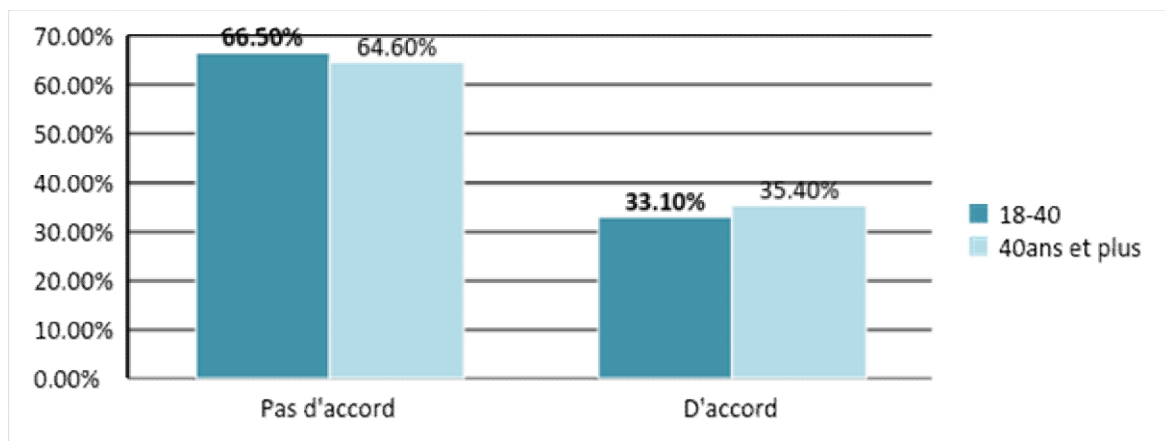
A la question si les hommes doivent avoir plus de poids dans la prise de décision au sein du ménage, 91,8% des personnes enquêtées, soit 9 personnes sur 10 affirment être d'accord. En traduisant ces chiffres, on remarque que 91,1% des enquêtés entre 20 et 40 ans sont d'accord, de même que les (92,7%) des personnes de plus de 40 ans. Le pourcentage de celles qui ne sont pas d'accord reste assez faible et on dénote (8,5%) pour les moins de 40 ans et (7,3%) pour celles qui ont 40 ans et plus.

Figure 16: Les hommes doivent avoir plus de poids dans la prise de décision au sein du ménage selon le sexe



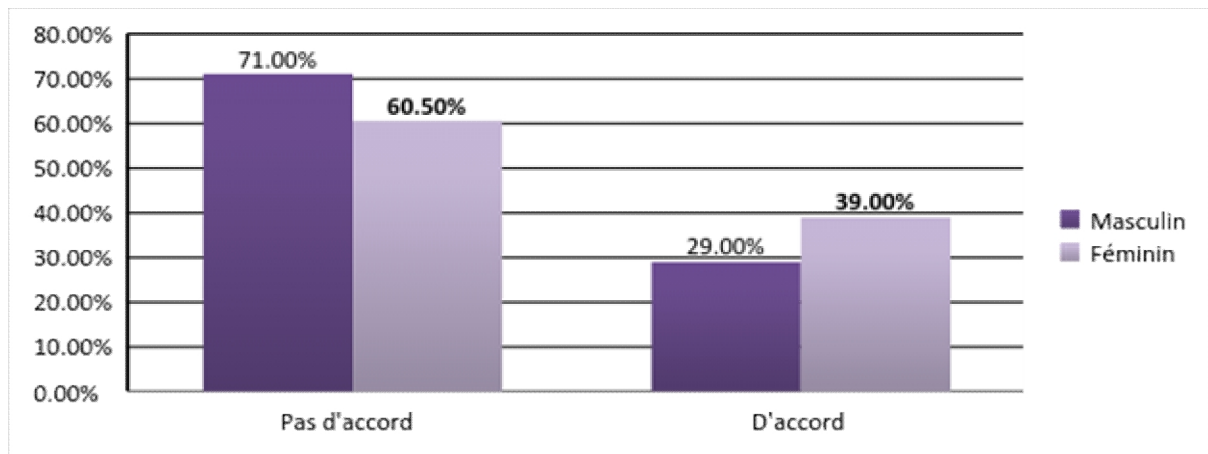
Ces chiffres, traduisent le poids des hommes dans les ménages. 95,5% des hommes et 88% des femmes estiment que l’homme doit avoir plus de poids dans le ménage. L’examen de ces résultats relatent la nature des rapports sociaux de sexe qui se base sur prééminence des préceptes de l’islam qui préconisent que la femme doit toujours être sous la tutelle de l’homme mais aussi le manque d’instruction de la plupart des habitants de cette zone.

Figure 17: Hommes et femmes doivent avoir le même poids dans la prise de décision au sein du ménage selon l’âge



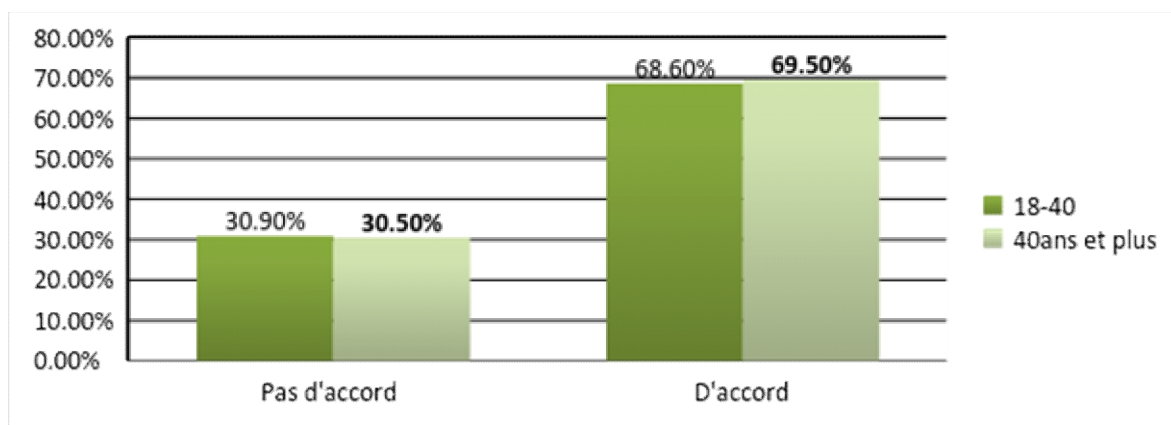
L’équivalence du poids dans la prise de décision entre les deux sexes semble est peu admise par nos enquêtés. En effet (66,5%) des moins de 40 ans et (64,6%) des personnes de plus de 40 ans attestent que l’homme et la femme ne doivent pas avoir le même poids dans la prise de décision au sein du ménage. Même si au total les (34%) estiment être d’accord, il faut qu’il ait toujours quelqu’un à qui la dernière parole revient.

Figure 18: Hommes et femmes doivent avoir le même poids dans la prise de décision au sein du ménage selon le sexe



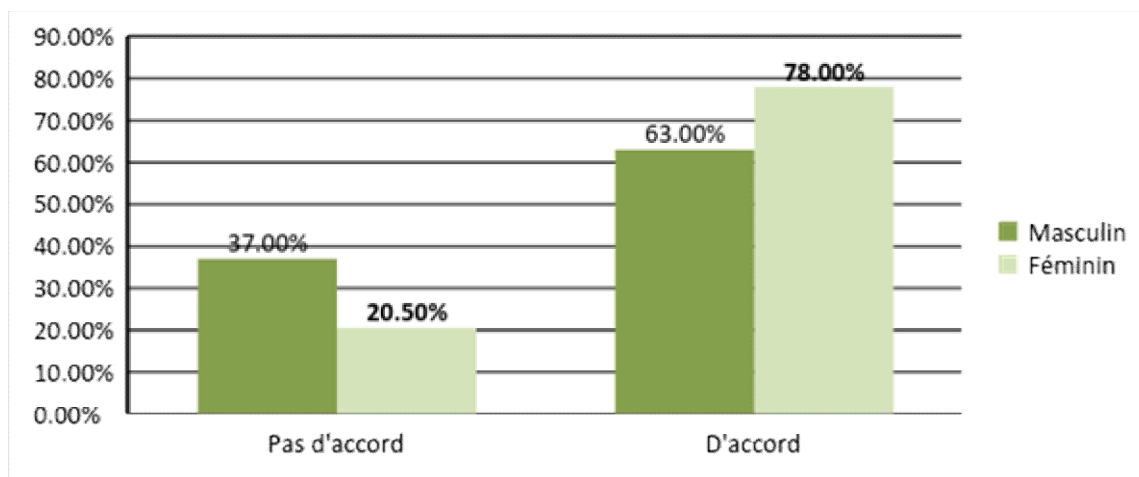
Ce graphique renseigne des perceptions liées à la place de l'homme et de la femme dans le ménage. En effet, 71% des hommes et 60,5% des femmes sont en désaccord avec l'idée d'une égalité de l'homme et de la femme dans la prise de décision au sein du ménage. En effet, seul 39% des femmes et 29% des hommes estiment que l'homme et la femme doivent avoir le même poids dans la prise de décision au sein du ménage

Figure 19: Hommes et femmes doivent contribuer équitablement dans les besoins quotidiens en nourriture au sein du ménage selon l'âge



La contribution équitable pour les besoins quotidiens en nourriture est appréciée par les hommes et les femmes, et cela en fonction des deux tranches d'âge retenues. Même si ce tableau révèle que les 30,8% ne sont pas d'accord à cela, les 69% des personnes enquêtées se montrent favorables à cette proposition. Les besoins quotidiens du ménage, estiment-elles, appartiennent à la fois à l'homme et à la femme. Et le fait que chacun apporte sa part ne fera qu'améliorer le vécu quotidien de la famille, postulent certains de nos enquêtés.

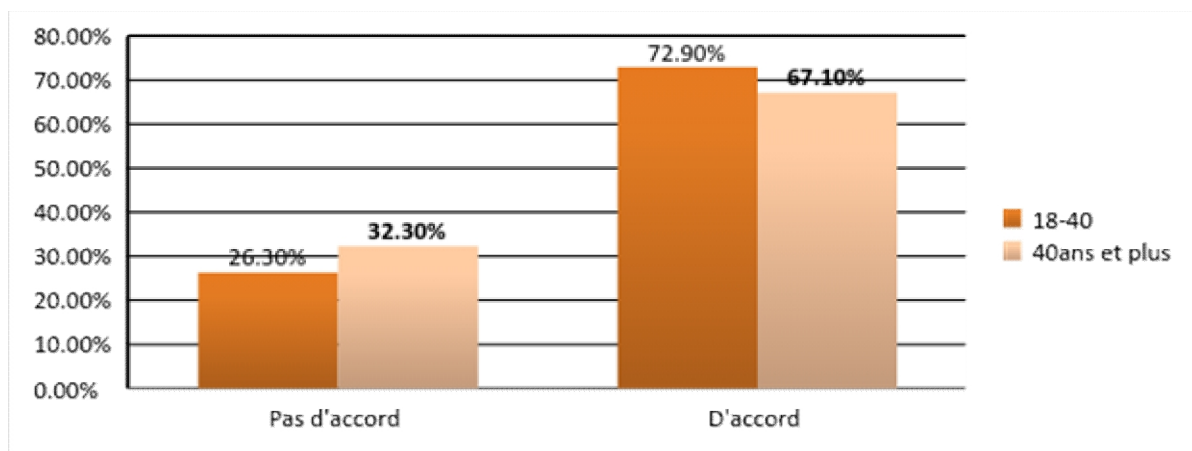
Figure 20: Les femmes doivent avoir le droit d'hériter les biens de leur mari selon le sexe



La perception que les enquêtés ont de l'héritage des biens de l'homme est un aspect important pour l'analyse de l'accès des femmes au foncier. De ce fait, sur les 100% des enquêtés, les 63% des hommes affirment être d'accord à ce que leurs femmes héritent de leurs biens et du côté des femmes 78% le sont. Donc, les femmes ont une perception positive de l'héritage des biens de leurs maris.

Cependant, il est important de souligner que les 63% des hommes qui sont d'accord à ce que les femmes les héritent ont précisé également que partant de la religion musulmane la femme peut hériter tous les biens de son mari si et seulement si ce dernier n'a pas d'enfants qui peuvent l'hériter. Et ceci est l'une des raisons qui fait que les femmes veulent posséder leurs propres exploitations et de de les cultiver par elles-mêmes.

Figure 21: Les femmes doivent avoir le droit d'hériter les biens de leur mari selon l'âge

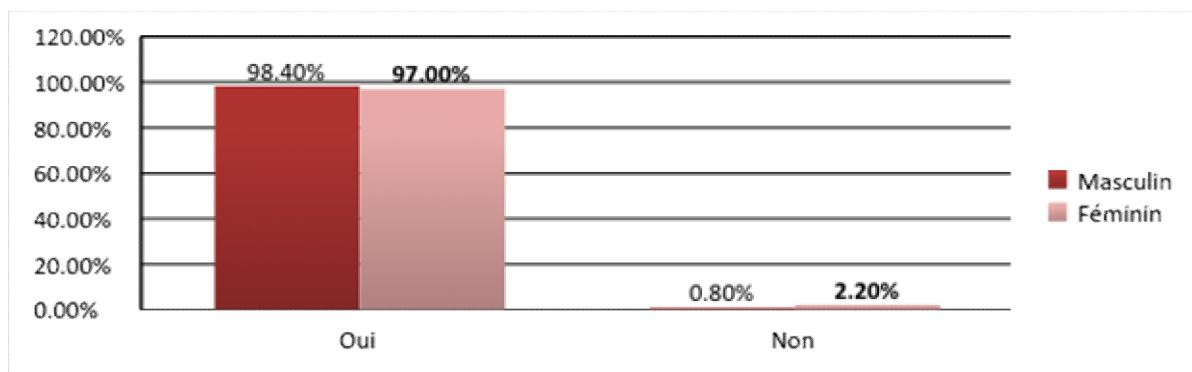


Ce graphique nous informe sur un aspect assez particulier, à savoir le droit d'accès des femmes par héritage aux terres de leur époux. Cette question reste un peu controversée parce

qu'elle fait face à des réalités socio-culturelles, religieuses et parfois même administratives. La question sur le droit à la femme d'hériter des biens de son mari se montre complexe et répond à des dispositions coutumières et même religieuses. Mais retenons que les (72,9%) des personnes de moins de 40 ans ont répondu favorablement à cette questions contre (67,1%) de celles de la tranche d'âge de 40 ans et plus.

Cependant, en combinant les deux tranches d'âge, on remarque que les (28,7%) des enquêtés ne sont pas d'accord avec cela. Ils estiment que la femme n'a droit d'hériter aux terres de son époux si seulement ce dernier a eu une famille avec elle. Ce qui implique que pour la femme, avoir droit d'héritage au foncier de son mari, n'est possible que par le biais de ses enfants. Même si le droit formel accorde l'accès à la terre aux femmes, le droit coutumier subsiste et n'est pas toujours en accord quant aux droits d'accès des femmes au foncier qui, de facto, est réservé à la gent masculine.

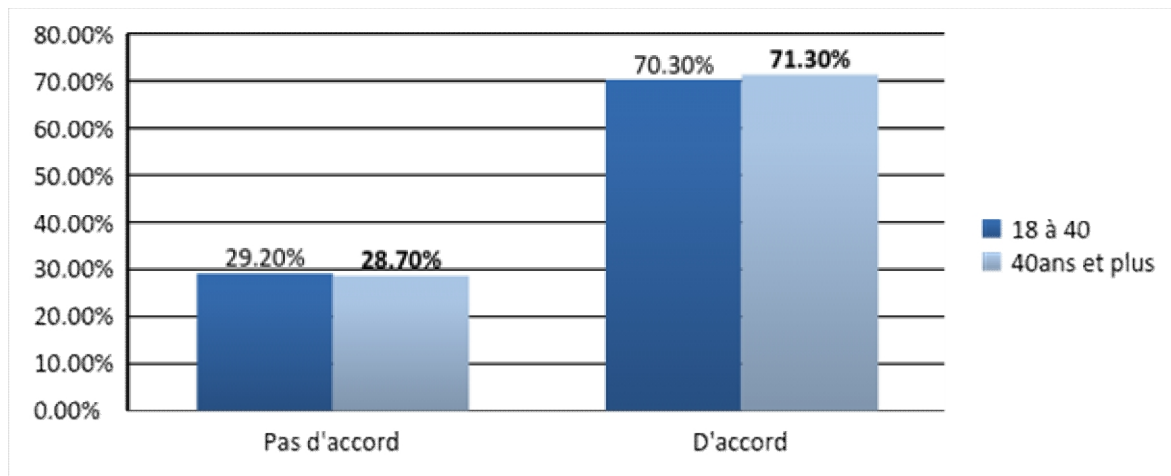
Figure 22: Le travail domestique ne revient pas seulement à la femme mais aussi à l'homme selon le sexe



Les données recueillies sur le terrain nous ont montré que les hommes ont commencé à mieux valoriser, à mieux reconnaître, le statut de la femme. Auparavant la majorité des hommes pensaient que le travail domestique ne revenait qu'à la femme.

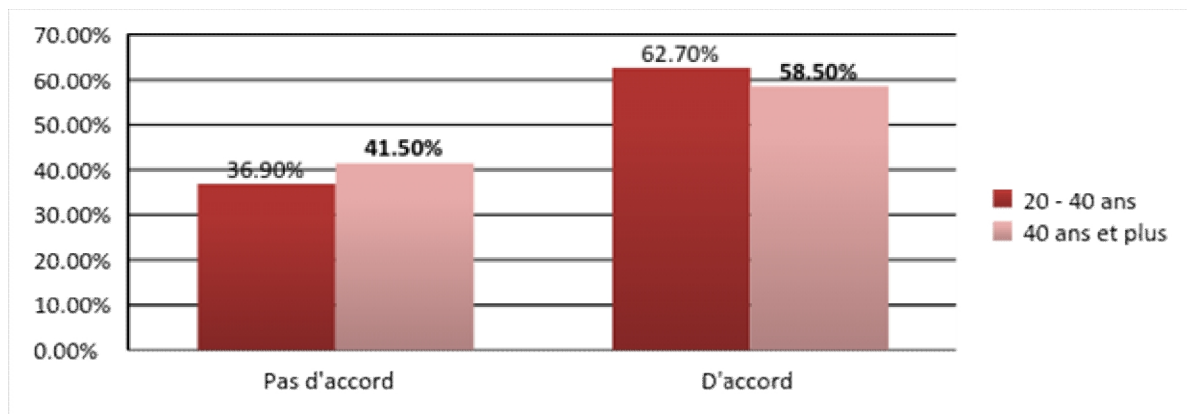
Dès lors, 71,5% des hommes disent que ce n'est pas à la femme à elle seul de s'occuper du travail domestique car pour ces hommes il y'a certains travaux domestiques que les femmes ne peuvent pas faire, donc ça revient à l'homme de l'appuyer sur le travail. Et à notre grande surprise le pourcentage des hommes qui affirment que le travail domestique ne revient pas seulement à la femme est un peu plus important que celui des femmes qui est égal à 70,8%.

Figure 23: Le travail domestique ne revient pas seulement à la femme mais aussi à l'homme selon l'âge



70,3% des personnes de moins de 40ans et 71,3% des personnes de plus 40ans sont d'accord avec le fait que le travail domestique ne revienne pas seulement à la femme mais aussi à l'homme. A la lecture de cette situation nous notons que la notion du travail domestique n'a pas de connotation féminine pour les habitants de ces localités. En effet, les personnes soutenant cette thèse jugent que chacun dans la maison à sa charge en ce qui concerne le travail domestique.

Figure 24: S'occuper des enfants est un travail réservé à la femme et non à l'homme



A l'affirmation selon laquelle l'entretien des enfants est une charge exclusivement assignée aux femmes, plusieurs enquêtés attestent être d'accord mais le pourcentage varie sensiblement selon les âges (63% pour les moins de 40ans et 59% pour les plus de 40ans).

Cette situation peut s'expliquer par le fait que dans nos sociétés l'occupation des enfants a une connotation féminine. En effet, depuis le bas âge on nous inculque que la femme n'a qu'une seule tâche, celle de gérer le foyer.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En résumé, l'agriculture a un impact majeur sur le développement et la sécurité alimentaire. C'est pourquoi sa maîtrise est importante pour toute communauté, plus particulièrement celles qui sont en voie de développement à l'image du Sénégal. Par ailleurs, les résultats du diagnostic sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vallée du fleuve Sénégal notamment les villages étudiés montrent que les inégalités de genre demeurent fortes et limitent les performances des systèmes de production agricole. Ces inégalités à soubassement social, économique et surtout coutumier s'articulent autour de l'accès foncier et aux facteurs de production. En effet, il apparaît dans l'étude que les sphères de décision au sein des ménages sont très majoritairement sous le contrôle des hommes qui occupent le statut de chef de ménage. A cela, il faut ajouter aussi le faible niveau d'instruction des femmes et le manque de formation professionnelle des femmes et des jeunes, ce qui favorise la concentration des ressources foncières entre les mains des personnes âgées surtout les hommes. Si pour les hommes et les femmes âgés c'est l'héritage qui constitue le principal mode d'accès au foncier, pour les jeunes (hommes et femmes) enquêtés c'est l'affectation qui est privilégié. Le mode d'accès au foncier qui a favorisé la concentration des ressources foncières entre les mains des hommes âgés trouve ses bases légitimes au niveau des localités enquêtées dans des soubassements socioculturels et religieux. Ce sont d'ailleurs ces soubassements qui sont à la base des principales discriminations notées sur le terrain. Ces discriminations résultent aussi du manque de moyens financiers des femmes et des jeunes qui ne peuvent pas dès lors exploiter toutes les terres dont ils disposent. Les manifestations de la discrimination de l'accès des femmes et des jeunes au foncier dans les différents villages étudiés se manifestent à différents niveaux mais les plus visibles restent l'étendue des superficies attribuées et la localisation des terres par rapport aux points d'eau.

Pour faire face aux handicaps auxquels sont confrontés les femmes et les jeunes dans les villages enquêtés, il est apparu qu'il faut mettre l'accent sur la sensibilisation et la formation des personnes concernées surtout dans le cadre des lois et règlements qui gouvernent le foncier au Sénégal. En plus de ces formations, les sensibilisations doivent selon les enquêtés s'inscrire dans une perspective plus vaste avec des campagne de mobilisation de masse pour un changement de comportements. Ces changements permettront de ce fait de renverser les tendances actuelles pour une meilleure intégration des femmes et des jeunes dans les politiques agricoles et la perception sociale sur leurs statut, rôle et place dans la société. C'est cela qui devra justifier la prise en compte de l'approche genre pour rééquilibrer les rapports

d'équité entre femme et homme, jeunes et personnes âgées dans les systèmes de production agricole en vue de donner à tous plus de pouvoir économique et décisionnel au sein des ménages et de la société dans les villages étudiés. Ce qui corrobore finalement les objectifs de Habitáfrica à travers le projet PASA-PAD qui sont de contribuer à mettre en valeur le potentiel productif pour un souci de développement et de sécurité alimentaire.

C'est en rapport avec ces constats et en prenant en compte les remarques des personnes enquêtées que les recommandations ci dessous sont formulées pour permettre à Habitáfrica d'inscrire ses actions dans une perspective d'égalité de genre dans le cadre du programme PASA-PAD. Il s'agira entre autre de :

- ✓ Mettre sur pied une stratégie de renforcement du niveau d'éducation des femmes et des jeunes filles dans ses localités d'intervention
- ✓ Offrir et organiser des sessions de formation professionnelles par exemple en comptabilité, techniques agricoles, etc, pour les jeunes et les femmes ;
- ✓ Organiser des sessions de formations pour permettre aux jeunes et aux femmes de ses zones d'intervention d'élaborer des demandes de terres
- ✓ Promouvoir une politique pour un accès des jeunes et des femmes à des superficies importantes
- ✓ Encourager une appropriation individuelle de la terre par les femmes et les jeunes
- ✓ Créer un dispositif pour faciliter l'accès des femmes et des jeunes aux intrants (semences de qualité, fertilisants et produits phytosanitaire)
- ✓ Renforcer le leadership féminin. Sur des questions de leadership, faire des formations en communication, comment communiquer pour convaincre la population et les partenaires dans le contexte local sur des sujets de rapports de genre.
- ✓ Renforcer les infrastructures structurantes et de stockage pour les femmes et les jeunes

ANNEXES

Questionnaire GESTES_Habita_Africa

Identification

1. Quel est le sexe du chef de ménage?

1. Masculin 2. Féminin

2. Êtes-vous chef de ménage ?

1. Oui 2. Non

3. Age

4. Sexe

1. Masculin 2. Féminin

5. Statut matrimonial

1. Célibataire 2. Marié(e) 3. Divorcé(e)
 4. Veuf (ve)

6. Niveau d'instruction

1. Sans niveau 2. Primaire
 3. Secondaire 4. Supérieur
 5. Ecole coranique/ambé

7. Alphabétisation en langue nationale

1. Oui 2. Non

8. Langue d'alphabétisation

1. Wolof 2. Serer
 3. Mandingue 4. Foulbe
 5. Diola 6. Autre (à préciser)

9. Si "Autre (à préciser)",
précisez :

10. Avez-vous suivi une formation professionnelle?

1. Oui 2. Non

11. Si "Oui", dans quel domaine?

1. En agriculture
 2. En élevage
 3. En pisciculture
 4. En Agroforesterie
 5. En Gestion / Entrepreneurat
 6. Leadership
 7. Autres (à préciser)

12. Si "Autres (à préciser)",
précisez :

13. Quelle est votre activité principale ?

1. Activité domestique
 2. Agriculteur (trice)
 3. Bèveur (se)
 4. Pêcheur
 5. Artisan
 6. Migration
 7. Commerçant(e)
 8. Chauffeur
 9. Fonctionnaire
 10. Mécanicien (ne)
 11. Travailleur du secteur privé
 12. Mambout
 13. Exploitant (e) forestier
 14. Sans emploi
 15. Autre (à préciser)

14. Si "Autre (à préciser)",
précisez :

15. Principale source de revenu du ménage

1. Activité domestique
 2. Agriculture
 3. Élevage
 4. Pêche
 5. Artisanat
 6. Migration
 7. Commerce
 8. Transport
 9. Fonctionnaire
 10. Mécanique
 11. Travailleur du secteur privé
 12. Mambout
 13. Exploitation forestière
 14. Sans emploi
 15. Autre (à préciser)

16. Si "Autre (à préciser)",
précisez :

17. Religion

1. Musulmane 2. Chrétienne
 3. Religion traditionnelle 4. Sans religion

GENRE ET ACCES AUX FACTEURS DE PRODUCTION

18. Quelle appréciation avez-vous de l'accès des femmes et des hommes aux facteurs de production dans votre localité ?

1. Très inégal 2. Inégal
 3. Plus ou moins égal 4. Égal
 5. Ne sait pas

19. En défaveur de qui ?

1. Des hommes 2. Des femmes

20. Si inégalité il y a, comment se manifeste-t-elle ?

1. Taille des exploitations
 2. Qualité des terres
 3. Distribution des terres
 4. Nombre de délibération
 5. Localisation des terres
 6. Accaparement des terres
 7. Accès au feu
 8. Accès au intrant
 9. Autre (à préciser)

21. Si 'Autre (à préciser)', précisez :

22. Quelle est la principale raison à la base de cette inégalité ?

- 1. Faible présence des femmes dans les instances de décision
- 2. Dispositions coutumières
- 3. Dispositions religieuses
- 4. Loi sur le domaine nationale
- 5. Manque d'instruction des femmes
- 6. Manque d'information des femmes
- 7. Manque de ressources financières de femmes
- 8. Manque de mobilisation de femmes
- 9. Pouvoir des hommes
- 10. Autre (à préciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

23. Comment peut-on mettre fin à cette inégalité ?

- 1. Voter des lois
- 2. Sensibilisation des leaders coutumiers
- 3. Faire les femmes dans les instances délibératives locales (conseil rural)
- 4. Informer et sensibiliser les femmes
- 5. Donner du crédit aux femmes
- 6. Soulager les femmes de leurs charges domestiques
- 7. Autre (à préciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (6 au maximum).

24. Si 'Autre (à préciser)', précisez :

25. Combien d'exploitation avez-vous ?

- 1.1 2.2 3.3 4.4 5. plus de 5

26. Quelle est la superficie de chacune de vos exploitations ?

- 1. 1e Exploitation.....ha
- 2. 2e Exploitation.....ha
- 3. 3e Exploitation.....ha
- 4. 4e Exploitation.....ha
- 5. 5e Exploitation.....ha

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

27. Cette ou ces exploitations sont-elles :

- 1. Une propriété individuelle
- 2. Une propriété familiale
- 3. Une propriété collective (OP, GIE, GPF, etc)(Une entreprise privée (SA, SARL.)
- 4. Autre (à préciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

28. Si 'Autre (à préciser)', précisez :

29. Si vous avez plusieurs exploitations dans votre ménage, combien d'entre elles sont votre propriété individuelle?

42. Si 'Autre (à préciser)', précisez :

30. Indiquer la superficie de vos exploitations individuelles si vous en n'avez ?

- 1. 1e exploitation.....ha
- 2. 2e exploitation.....ha
- 3. 3e exploitation.....ha
- 4. 4e exploitation.....ha
- 5. 5e exploitation.....ha

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

31. Comment avez eu accès à ces terres ?

- 1. Legs/Héritage
- 2. Achat
- 3. Location
- 4. Troc
- 5. Affectation
- 6. Prêt
- 7. Don
- 8. Droit de hache
- 9. Autre (à préciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).

32. Si 'Autre (à préciser)', précisez :

33. Est-ce que vous les exploitez toutes ?

1. Oui 2. Non

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

34. Si vous ne les exploitez pas toutes, pourquoi ?

- 1. Manque de moyens financiers
- 2. Mon exploitation actuelle couvre mes besoins
- 3. Manque de main d'œuvre
- 4. Autres (à préciser)

35. Si 'Autres (à préciser)', précisez :

36. Si vous les exploitez, Quel genre d'agriculture pratiquez-vous ?

- 1. Irriguée intensive
- 2. Irriguée extensive
- 3. Pluviale
- 4. Autre (à préciser)

37. Si 'Autre (à préciser)', précisez :

38. Quelles sont les différentes spéculations que vous cultivez ?

- 1. Riz
- 2. Mil/Sorgho
- 3. Manioc
- 4. Niébé
- 5. Arachide
- 6. arbres fruitiers
- 7. Marichage
- 8. Autres à préciser

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

39. Si 'Autres à préciser', précisez :

40. Comment caractérisez-vous le rendement pour chacune de vos cultures pour les trois dernières campagnes écoulées ?

1. Très bon 2. Bon 3. Moyen 4. Médiocre

41. A quelle fin votre production est-elle destinée en général ?

- 1. Consommation domestique
- 2. Commercialisation au niveau local
- 3. Commercialisation au niveau national
- 4. Commercialisation au niveau international
- 5. Utilisation mixte (Consommation et commercialisation)
- 6. Autre (à préciser)

43. Quelles sont les cultures que vous réservez généralement à la consommation domestique?

- | | |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Riz | <input type="checkbox"/> 2. Mil/Sorgho |
| <input type="checkbox"/> 3. Manioc | <input type="checkbox"/> 4. Niébé |
| <input type="checkbox"/> 5. Arachide | <input type="checkbox"/> 6. arbres fruitiers |
| <input type="checkbox"/> 7. Maniocage | <input type="checkbox"/> 8. Autres à préciser |

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

44. Si 'Autres à préciser', précisez :

45. La quantité destinée à la consommation est-elle suffisante pour couvrir les besoins de la famille?

1. Oui 2. Non

46. Combien s'élève les gains par an issu de la commercialisation de vos produits?

1. [50 000-100 000F] 2. [100 000-150000]
 3. [150000-200000] 4. [200000-300000]
 5. [300000-400000] 6. [400000-500000]
 7. Plus de 500000

47. Ces gains vous permettent-ils de satisfaire vos besoins?

1. Oui 2. Non

48. Quel est l'orientation des recettes ou gains ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 1. Education des enfants | <input type="checkbox"/> 2. Santé |
| <input type="checkbox"/> 3. Dépenses de cérémonie | <input type="checkbox"/> 4. Alimentation |
| <input type="checkbox"/> 5. Habitat | <input type="checkbox"/> 6. Autre (à préciser) |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

49. Si 'Autre (à préciser)', précisez :

50. Trouvez-vous parfois des difficultés pour écouler vos produits?

1. Oui 2. Non

51. Si 'Oui', quelles sont-elles?

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Mauvais état des routes |
| <input type="checkbox"/> 2. Manque de moyens de transport |
| <input type="checkbox"/> 3. Inexistence de marchés |
| <input type="checkbox"/> 4. Autre à préciser |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

52. Si 'Autre à préciser', précisez :

53. Après la récolte, comment conservez-vous votre production?

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> 1. Grenier |
| <input type="checkbox"/> 2. Aires de conservations modernes |
| <input type="checkbox"/> 3. Je n'ai aucun moyen de conservation |
| <input type="checkbox"/> 4. Autre à préciser |

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

54. Si 'Autre à préciser', précisez :

55. Si greniers, sont-ils suffisants pour contenir la récolte?

1. Oui 2. Non

56. Si 'Non', comment faites-vous?

57. Si 'Aires de conservation modernes', sont-elles suffisantes pour vos besoins?

1. Oui 2. Non

58. Si 'Oui', combien en disposez-vous?

59. Si 'Non', comment faites-vous?

60. Ces aires de conservation vous appartiennent-elles?

1. Oui 2. Non

61. Si 'Non', comment y accédez-vous?

1. Location 2. Emprunt 3. Usage collectif
 4. Autre (à préciser)

62. Si 'Autre (à préciser)', précisez :

63. Par rapport à vos besoins, comment appréciez-vous la situation de votre matériel agricole moderne?

1. Suffisant 2. Insuffisant
 3. Très insuffisant 4. Défectueux
 5. Autre (à préciser)

64. Si 'Autre (à préciser)', précisez :

65. Avez-vous l'intention de l'augmenter?

1. Oui 2. Non

66. Avez-vous une fois sollicité un crédit pour vos activités?

1. Oui 2. Non

67. Si 'Oui', l'avez-vous obtenu?

1. Oui 2. Non

68. Si 'Non', Pourquoi?

1. Manque de garantie
 2. Dossier mal élaboré
 3. Absence de patrons privés
 4. Autre (à préciser)

69. Si 'Autre (à préciser)', précisez :

70. Après de quelle institution avez-vous sollicité le crédit?

- | | |
|------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1. Banque | <input type="checkbox"/> 2. MEC |
| <input type="checkbox"/> 3. Etat | <input type="checkbox"/> 4. Patrons privés |
| <input type="checkbox"/> 5. ONG | <input type="checkbox"/> 6. Autre (à préciser) |

Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).

71. Si 'Autre (à préciser)', précisez :

72. Si vous avez obtenu le crédit demandé, à quel taux (en pourcentage)?

73. Le crédit obtenu était-il suffisant par rapport à vos besoins?

1. Oui 2. Non

74. Avez-vous accès à l'eau?

1. Oui 2. Non

75. Si "Oui", à partir de quelles sources?

1. Pluie 2. Fleuve 3. Puits
 4. Autre (à préciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

76. Si "Autre (à préciser)", précisez :

77. Comment avez-vous accès à cette eau?

1. Drainage 2. Canal 3. Autre (à préciser)

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

78. Si "Autre (à préciser)", précisez :

79. Comment trouvez-vous l'accès à l'eau?

1. Facile 2. Difficile 3. Un peu difficile

80. Si 2 ou 3, ces difficultés sont-elles liées:

1. A l'emplacement de votre exploitation
 2. A un manque de moyens (prix cher)
 3. A la quantité insuffisante de l'eau
 4. Autre (à préciser)

81. Si "Autre (à préciser)", précisez :

PERCEPTION GENERALE SUR LA PLACE DE LA FEMME ET DE L'HOMME DANS LA SOCIETE ET SUR LE FONCIER

Perception générale sur la place de la femme et de l'homme dans la société

- | | 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 82. Les femmes doivent avoir plus de poids dans la prise de décision au sein du ménage | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 83. Les hommes doivent avoir plus de poids dans la prise de décision au sein du ménage | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 84. Hommes et femmes doivent avoir le même poids dans la prise de décision au sein du ménage | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 85. Hommes et femmes doivent contribuer équitablement dans les besoins quotidiens en nourriture au sein du ménage | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 86. Les femmes doivent avoir le droit d'hériter les biens de leur mari | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 87. Le travail domestique ne revient pas seulement à la femme mais aussi à l'homme | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 88. S'occuper des enfants est un travail réservé à la femme et non à l'homme | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

1: Pas d'accord du tout (1), Plutôt pas d'accord (2), D'accord (3), Tout à fait d'accord (4).



This work is licensed under a
Creative Commons
Attribution – NonCommercial - NoDerivs 3.0 License.

To view a copy of the license please see:
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

This is a download from the BLDS Digital Library on OpenDocs
<http://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/>